



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTÉ RENDU IN EXTENSO 2024



CULETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
27 è 28 di MARZU DI U 2024**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 et 28 MARS 2024**

(1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée)



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI 27 è 28 di MARZU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 27 et 28 MARS 2024**

**SUNTA di a 1^{ma} ghjurnata : MERCURI u 27 di MARZU di u 2024
SOMMAIRE de la 1^{ère} journée : MERCREDI 27 MARS 2024**

Ouverture de la séance à 17h36	
Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI	
Appel nominal des conseillers	
 <u>VITA ISTITUZIUNALE / VIE INSTITUTIONNELLE</u>	
Raportu n^u 073 : Prugettu di scrittura custituziunale in u quattru di a revisione di a Custituzione cunsacrata à a Corsica	
Rapport n^o 073 : Projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	5
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	9
VOTE DE L'URGENCE	19
 <i>Prises de paroles :</i>	
M. Paul QUASTANA	19
Mme Valérie BOZZI	21
M. Pierre GHIONGA	25
M. Jean BIANCUCCI	26

M. Jean-Christophe ANGELINI	29
M. Jean-Martin MONDOLONI	34
M. Romain COLONNA	43
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	47
M. Paul-Félix BENEDETTI	49
Mme Angèle CHIAPPINI	54
M. Georges MELA	55
M. Jean-Louis SEATELLI	58
Mme Josepha GIACOMETTI-PIRREDA	59
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	64
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	69
Le Président Gilles SIMEONI	71
SUSPENSION SÉANCE A 21h28 / REPRISE À 22h45	
<i>Prise de paroles :</i>	
Le Président Gilles SIMEONI	74
M. Jean BIANCUCCI	75
Mme Josepha GIACOMETTI-PIRREDA	76
Le Président Gilles SIMEONI	77
VOTE DU BLOC 1	78
VOTE DU BLOC 2	78
VOTE DU BLOC 3	79
SUSPENSION DE SÉANCE À 23h07/ REPRISE À 23h07	
<i>Explications de vote :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	80
<i>Prises de paroles</i>	
Le Président Gilles SIMEONI	81
M. Paul-Félix BENEDETTI	82
VOTE DELIBERATION	83
SÉANCE SUSPENDUE À 23h28	

La séance est ouverte à 17H36 sous la présidence de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Emu da principià infine sta sessione cunsacrata à a scrittura custituziunale per l'inscrizione di a Corsica ind'è a custituzione.

Ci scusemu pè quelli chì avemu invitati chì sò quì dapoì qualchì ore. À ringrazià vi per a vostra pazienza, à ringrazià dinò à i giornalisti chì sò quì.

Sta sessione ghjè una sessione particolare, oghje hè una seduta speciale è quantunque, ci hà da esse l'appellu chì hà da esse fattu.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 073 : Prughjettu di scrittura custituzionale in u quattru di a revisione di a Custituzione cunsacrata à a Corsica

Rapport n° 073 : Projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Signora Presidente di u CESECC,
 Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,
 Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,
 Signori merri è presidenti di e cumunità di cumune di Corsica,
 O Sgiò Presidente di u scagnu di a Camera di i Territorii,
 Signori Vice-Presidenti di l'Assemblea di a ghjuventù,
 Care tutte è cari tutti,

Allora chè no simu quì oghje adduniti pè scrive una pagina nova di a nostra storia istituzionale è cullettiva, vuleria principià stu prupositu incù un parè persunale.

St'Assemblea, chì hà festighjatu i so 40 anni dui anni fà, ghjè abituata, di sicuru, à discorre di l'avvene puliticu è istituzionale di a Corsica cù raporti, muzione, risoluzione, scontri, spessu d'altu livellu, stampati ind'è a storia, visi dinò è parole ch'ùn si ponu sminticà.

Ind'è st'emicieliu, è al di là ind'è u populu corsu, s'hè dibattutu, cummentatu tante volte dappoi decine d'anni, i statuti, e so limite, ma dinò a speranza di fà ogni volta un passu più grande versu un pudere più forte.

Oghje, capimu, è forse ancu voi, a forza di sta speranza chì ci hà purtatu quì è u sensu di a nostra responsabilità. Ghjè ora !

S'è di sta nova tappa ne sintimu oghje l'impurtenza, ghjè chì u tempu fù longu ! Fù longu da quantu hè apparsu u prughjettu autonomistu in Corsica. È cum'è parchji di voi, era una zitelluccia di sett'anni quandu fù publicatu « Autonomia, pour que vive le peuple corse » è l'autonomisti, à st'epuca, eranu pochi. Pochi nantu à sta terra. Minuritarii.

Un mezu seculu hè passatu ! Cinquant'anni !

Fù longu u trattamentu di a questione corsa da u Statu, quant'è fubbenu longhi è pisivi l'annate, l'anni di cunflittu.

Fù longu u tempu di a demucrazia nigata dopu à l'elezzione di u 2015. Ciò chè vi vogliu dì, ghjè chì sta stonda d'oghje, ùn hè micca una « prima volta ».

Nè, da un puntu di vista storicu, di l'idee, nè à quellu di a geugrafia postu chì altre isule, altre regione anu digià dapoì parechji anni, di volte ottant'anni, statuti d'autunumia, è quessa, a sapemu bè. Ma ghjè a prima volta chè no simu ghjunti, tutti i partiti, à un tal' puntu di maturità pulitica annant'à un prugettu d'autonomia è di ricunniscenza di a Corsica ind'è a Custituzione.

Oui, le temps fut long, mais c'est peut-être parce que le temps fut long et les occasions nombreuses, parfois manquées, que nous avons désormais une exigence plus forte de résultats et un sens plus grand de responsabilité.

Fruit d'un temps long et d'un événement tragique, l'assassinat d'Yvan Colonna, il y a, jour pour jour, quasiment 2 ans. Le processus de Beauvau que nous nous apprêtons à clore est né et a vécu d'urgence et de nécessité.

Le printemps 2022 est venu s'imposer à nous. Et quand je dis « nous », je parle des Corses et de l'État, je parle de la majorité ici et de l'opposition, je parle des Corses dans leur diversité. Pouvions-nous laisser encore au temps le temps de porter la Corse dans la voix de la colère, de la violence, au-delà d'un point de non-retour ?

Après 2 années, le fruit de nos réflexions, de nos échanges, de nos accords et encore de nos désaccords est devant vous. Beaucoup a été dit et sera encore dit sur le projet d'écritures constitutionnelles qui prévoit donc l'inscription dans la loi fondamentale.

Je voudrais rappeler ici que c'est le résultat d'un travail de longue haleine qui, après une phase élargie au sein de la délégation de Beauvau, a d'abord culminé le 5 juillet dernier lors du vote ultra majoritaire de la délibération Autonomia.

Je rappelle à cette occasion que jamais, jamais auparavant, une proposition faite dans cet hémicycle n'était allée aussi loin sur les plans symbolique, politique et juridique.

Le travail s'est ensuite poursuivi autour de la Conférence des présidents afin de créer les conditions d'une convergence large en faveur d'un projet de texte constitutionnel.

Et, après 13 réunions de la Conférence des présidents depuis novembre dernier, certaines consacrées à des thèmes fondamentaux comme la langue ou le foncier, après la réunion des membres du comité stratégique et l'adoption d'une déclaration solennelle le 23 février dernier, nous pouvons le dire, nous nous sommes donné collectivement une chance de faire un pas décisif pour la Corse.

Les dernières séquences de travail, dans un format qui a été choisi par le ministre de l'Intérieur, ont quant à elles porté sur un texte ayant vocation à intégrer la Corse dans la Constitution, produit ultime des points d'accord trouvés.

Je le disais, beaucoup a été dit et beaucoup sera dit et écrit sur ce texte, sur ces 28 lignes telles que rapportées dans le rapport transmis par le président du Conseil exécutif cette semaine.

Alors certains diront et disent déjà, notamment du côté de Paris, que cela va trop loin. D'autres diront et disent déjà, et nous l'avons dit aussi ce matin en commission, du côté des nationalistes, que le compte n'y est pas. La vérité, et vous le savez, est forcément au milieu.

Alors à l'analyse froide de cette proposition, laissez-moi lister ici quelques faits objectifs.

Premier fait objectif : ce texte se propose d'inscrire très clairement la Corse et ses spécificités linguistiques, culturelles et historiques dans la Constitution ainsi que le lien à la terre.

Deuxième fait objectif : ce texte se propose de doter la Corse d'un statut d'autonomie.

Troisième fait objectif : ce texte à vocation constitutionnelle, renvoie à une loi organique pour la définition des modalités d'application.

Qu'est-ce que cela signifie ? D'une part, que ce texte répond dans sa rédaction à deux des objectifs de la famille politique à laquelle j'appartiens et du mandat que nous avons devant les Corses : la reconnaissance de nos spécificités et le pouvoir de légiférer. D'autre part, que ce texte n'est pas la fin de quelque chose et nous l'avons dit déjà ce matin, mais bien le début, le début d'un temps qui, je l'espère, ne sera pas aussi long que celui qui s'est écoulé avant l'ouverture du processus, un temps nouveau qui, je l'appelle de mes vœux, devra être celui de la responsabilité, notamment lors de la rédaction de la loi organique et dans la mise en œuvre du statut qui suivra.

Il est important, il est même essentiel aussi, de se dire ici que l'absence de mention explicite du peuple Corse est un quatrième fait objectif.

Pour autant, au nom des valeurs qui nous animent, des idées qui sont les nôtres, de cette culture que nous avons en partage, de cette façon d'être ce que nous sommes et de ce que nous sommes au monde surtout, au-delà de nos histoires individuelles et collectives, quelqu'un ici peut-il encore nier qu'il existe un peuple corse ?

Je vous le dis, et comme nous l'avons dit ensemble au sein de la Conférence des présidents ces derniers mois, tous ensemble, le peuple Corse existe, il respire, il vit, iè ci hè un populu, a sapemu noi è a sanu ancu elli.

Sans vouloir ici digresser sur l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité chères à Max Weber, et sans tomber dans une vision binaire de cet instant et des choix qui doivent être les nôtres, je veux dire que si notre choix est celui du peuple, et c'est le cas, alors il nous faut agir et agir vite pour garantir à ce peuple les conditions de sa survie, de son développement et de son rayonnement, et cela passe par l'octroi d'un statut d'autonomie et d'un véritable pouvoir, par l'accession à une responsabilité supérieure devant les Corses et pour les Corses.

In respunsabilità, a vi vogliu di : ste 28 righe custituziunale sò u più chè no pudemu strappà dumane. Òn chjodenu nunda! À u cuntrariu, ci spalancanu e porte annant'un altru avvene. À noi dinò di fà ne, in respunsabilità, un arnese à prò di u nostru populu, di una libertà nova è di una capacità à pudè sceglie.

Per compie, raminteraghju i versi di a canzona di Felì è di Canta u populu corsu chì si chjama « ch'ellu canti u populu corsu », a canzone dice « Quantu ci ne vulerà torna seculi quantu da chì ellu rivechi u so nome nantu à e pagine di l'universale libru. Intantu sia fidu è luttà è cantà ».

Allora cari eletti, à noi dinò di luttà in ogni spaziu puliticu, economicu, suciale è culturale pè priparà a seguita è scrive a storia. Un populu è a so giuventù ci aspettanu !

À ringrazià vi.

Aghju da passà subitu a parolla à u presidente di l'esecutivu, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,
 Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse,
 Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif,
 Madame la Présidente du CESECC,
 Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,
 Cari amichi,

D'abord, je joindrai mes excuses aux vôtres, Madame la Présidente, nous devons commencer cette session extraordinaire à 14 h 30, nous l'avons initiée avec plusieurs heures de retard. Que celles et ceux qui attendaient le début de nos travaux, qu'il s'agisse du public ici présent, les journalistes ou encore les téléspectateurs devant leur écran, veuillent bien nous excuser.

Dire simplement que la démocratie, ce sont aussi des échanges, c'est la capacité à se parler, à s'écouter, à se respecter et que le travail que nous avons poursuivi aujourd'hui et que nous avons commencé il y a plusieurs mois, voire plusieurs années, est un travail qui demande de l'engagement, de la constance, du respect réciproque et la recherche de points d'équilibre. Cela prend du temps, y compris dans les phases conclusives.

Ceci étant dit, vous avez, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, posé le cadre historique de nos travaux, aujourd'hui, je n'y reviendrai pas. Le temps long, bien sûr, celui que connaît la Corse et que connaissent bien les Corses de différentes générations ; le temps politique, notamment celui depuis décembre 2015 et puis le temps du processus initié, vous l'avez rappelé, au lendemain de l'agression mortelle, qualifiée ensuite d'assassinat du fait du décès d'Yvan Colonna et de ses suites et notamment la situation pré insurrectionnelle qu'a connue la Corse au lendemain de cette agression mortelle.

Tout cela, nous l'avons bien en tête ainsi que les deux années et plus de travail qui nous conduisent au moment d'aujourd'hui.

Le moment d'aujourd'hui, vous l'avez dit, n'est pas le point d'aboutissement, ni du combat démocratique que nous menons, ni même du processus au sens large.

Ce que nous avons à faire aujourd'hui, ce qu'a à faire l'Assemblée de Corse aujourd'hui, c'est débattre, délibérer et voter sur un projet d'écritures constitutionnelles qui a vocation à être ensuite transmis par le Gouvernement au Sénat et à l'Assemblée nationale pour servir de base, ce projet d'écritures constitutionnelles, à une révision constitutionnelle consacrée à la Corse.

Une révision constitutionnelle qui, y compris si elle aboutit, ce qui n'est pas acté ni certain aujourd'hui, donnera lieu également à d'autres travaux en temps masqué ou postérieur et notamment, nous l'avons dit ce matin, l'adoption d'une loi organique dans laquelle devront être déclinés ou mis en œuvre un certain nombre de principes et d'orientations qui sont sans doute tout aussi fondamentales que celles contenues dans le projet d'écritures constitutionnelles.

Donc, nous sommes dans une phase qui reste une phase intermédiaire mais qui n'en reste pas moins essentielle et déterminante, ne serait-ce que parce qu'elle conditionne la suite. Nous ne savons pas si la suite nous permettra d'aboutir en totalité ou en partie, mais nous savons que si nous ne franchissons pas de façon réussie et favorable le rendez-vous qui nous attend aujourd'hui, à ce moment-là, cela signifiera la fin du processus et la fin de la perspective.

C'est une hypothèse que je pose pour l'écartier aussitôt, car je sais sans préjuger de ce que seront nos débats et de ce que sera le vote de l'Assemblée de Corse, la volonté que ce processus réussisse, même si nous ne donnons pas forcément le même contenu constitutionnel, juridique et politique à cette réussite, mais que cette volonté de réussir est partagée par l'unanimité des élus de cette Assemblée, mais également par une très grande majorité, sans doute une quasi-unanimité des Corses.

Alors, et très brièvement, que devons-nous faire aujourd'hui et à propos de quoi devons-nous débattre, délibérer et décider ?

Le processus a connu deux moments importants, nous en avons parlé ce matin, je n'y reviendrai pas, deux moments importants : le vote de la délibération du 5 juillet 2023, délibération Autonomia et le discours du président de la République, Emmanuel Macron, le 28 septembre 2023, discours prononcé devant cette Assemblée et à l'occasion duquel le président de la République a clairement acté le principe d'une autonomie de la Corse dès lors que cette perspective ferait l'objet, je cite les termes du discours « d'un accord des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, cœur battant de la vie démocratique de l'île ». Fin de citation.

C'est donc à une œuvre difficile que nous a invités, le terme est diplomatique, le président de la République. Il nous y a invités dans un délai qui était réduit, 6 mois. Je tiens à souligner au seuil de mon propos que 6 mois à compter du 28 septembre, ça fait le 28 mars et que nous sommes aujourd'hui le 27 mars. Y compris dans le respect du calendrier, les institutions de la Corse, le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont su, sur la forme et sur le fond, relever les conditions qui avaient été posées en forme de défi, sans doute, par le président de la République au moment de son discours du 27 septembre.

Ce projet d'écritures constitutionnelles a été arrêté en sa forme actuelle, à l'occasion du dîner-réunion qui s'est tenu à Beauvau le 11 mars dernier, une réunion à laquelle participaient le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et ses collaborateurs et 7 élus de la Corse. La composition de cette représentation avait été fixée par le ministre puisque ces 7 élus avaient vocation, dans l'esprit du ministre et du Gouvernement, à représenter les 7 sensibilités qu'il avait cru identifier dans le cadre de nos échanges préalables.

Ce projet d'accord sur des écritures constitutionnelles est aujourd'hui soumis à l'Assemblée de Corse. Nous en avons débattu ce matin et je ne reviendrai pas sur ce débat en inter commissions. Mais je voudrais quand même, sans alourdir le débat et en cédant très rapidement la parole à la représentation élue de la Corse, que nous disions publiquement ce que ce projet d'écritures organise et ce qu'il permet, notamment ce qu'il permet sous réserve qu'une loi organique qui reste encore à venir soit adoptée. Mais c'est déjà une autre histoire et une histoire qui ne s'écrira que si la révision constitutionnelle est engagée et menée à son terme à travers un vote du congrès au 3/5^{ème} in fine.

D'abord, écritures constitutionnelles. Pourquoi ? Parce que la question d'un titre ou d'un article spécifique consacré à la constitution n'est pas tranchée à ce stade, nous le savons. Une majorité de cette Assemblée s'est exprimée en faveur d'un titre. Le Président de la République, lors de son discours, avait évoqué un article. La question reste ouverte et elle n'est pas encore tranchée.

Nous sommes allés vers la discussion des 26 février, première réunion à Beauvau, et 11 mars, chacune et chacun avec nos convictions respectives, avec le travail fourni en commun, mais également, et je tiens à le souligner et à le redire avec force, avec un texte que nous avons rédigé et voté dans la perspective de ces deux rendez-vous. Un texte, une déclaration politique solennelle des élus de la délégation de la Corse débattue et votée le 23 février 2024 par l'ensemble des élus composant la délégation de la Corse, à l'exception de Jean-Jacques Panunzi qui n'était pas présent, tout le reste de la délégation était là, à savoir la présidente de l'Assemblée de Corse, 2 représentants par groupe de l'Assemblée de Corse, le président du Conseil exécutif, moi-même, les parlementaires, députés et sénateurs, les présidents d'associations de maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud et les maires de Bastia et d'Ajaccio.

Cette déclaration politique solennelle, elle a donné lieu à un vote à l'unanimité. Dans le cadre de ce vote intervenu à l'unanimité des présents ou représentés, donc j'y insiste, la totalité des groupes, y compris ceux qui étaient représentés par leur co-président respectif, elle a donné lieu à des préconisations dont la prise en compte était demandée au titre de l'unanimité et à des

préconisations dont la prise en compte était demandée au titre du respect du fait majoritaire.

Sur les préconisations demandées au titre de l'unanimité, le travail qui avait été conduit pendant 6 mois au sein de la conférence des présidents selon la méthode que nous avons validée ensemble, à travers 13 réunions thématiques, ce travail a débouché sur 4 demandes à l'unanimité.

La première, c'était la reconnaissance constitutionnelle d'une communauté insulaire historique, linguistique et culturelle ayant développé, au fil des siècles, un lien fort et singulier avec sa terre, l'île de Corse.

La deuxième demande, c'était la constitutionnalisation du lien à la terre et de l'accès équitable à la propriété foncière et immobilière, notamment pour permettre de mettre en synergie l'ensemble des mesures permettant de lutter contre la spéculation, la dépossession, et notamment en permettant la mise en œuvre d'un statut de résident, tel que qualifié par la délibération de l'Assemblée de Corse dès 2014 et dans le cadre de la présente déclaration signée à l'unanimité, appliquée à sa dimension foncière et immobilière sous le terme de statut de résidence.

Troisième point voté à l'unanimité et c'est important parce que les élus qui sont ici et qui s'apprêtent à voter, mais les Corses qui sont présents et qui nous écoutent, doivent savoir pourquoi nous avons soigneusement pesé et choisi chacun des termes du projet d'écritures constitutionnelles que nous avons validé au terme de 2 années de réunion et au terme de la réunion notamment conclusive sur le projet du 11 février 2024. Statut de la langue corse et mise en œuvre d'un bilinguisme réel et vivant. La déclaration politique solennelle votée à l'unanimité prévoit que la langue corse doit bénéficier d'un statut garantissant sur le territoire administré par la Collectivité autonome, que les 2 langues, le corse et le français, puissent être utilisées comme langues d'usage, à l'oral comme à l'écrit, par les citoyens et citoyennes dans toutes leurs activités. Les institutions et administrations ont la nécessité de permettre un exercice effectif de ce droit dans le respect de l'égalité entre les citoyens, y compris celles et ceux qui ne parlent pas ou n'écrivent pas une de ces deux langues. Le service public de la langue annoncé par le président de la République sera mis en œuvre à cet effet. L'objectif du statut de la langue et des politiques publiques en découlant est de contribuer à l'instauration apaisée et progressive d'un bilinguisme réel et vivant dans toute la société, y compris à travers la généralisation de l'enseignement bilingue et immersif, généralisation de l'enseignement bilingue et immersif et mise en place d'un service public de l'enseignement en faveur du bilinguisme sont des piliers de ces politiques publiques.

Enfin, quatrième principe, celui de l'autonomie fiscale, mais également d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier avec, adossé à la reconnaissance de contraintes structurelles, caractéristiques d'une île montagne, un pacte ayant vocation à associer les communes, intercommunalités et territoires de Corse finalisé à partir des données transmises par l'État, ce qu'il n'a pas encore fait, et un pacte intégrant notamment le nouveau plan d'investissement et de mise à niveau des infrastructures de la Corse mentionné dans le discours du président de la République le 28 septembre 2023.

Ces 4 points ont été validés à l'unanimité des signataires de la déclaration, y compris donc le groupe « Un Soffiu novu ».

Je le dis parce que ces 4 points ont donné lieu à une argumentation juridique, constitutionnelle et politique de notre part au moment de la rédaction de l'alinéa premier du projet d'écritures constitutionnelles qui est ainsi rédigé, reprenant d'ailleurs pratiquement mot à mot les formulations de la déclaration politique que nous avons signée le 23 février.

Alinéa premier : la Corse est dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République qui tient compte de ses intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne et à sa communauté historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à sa terre.

Pour rendre public les interrogations qui ont été évoquées ce matin et auxquelles nous avons apporté des réponses, il n'y a pas de référence au peuple corse dans cet alinéa premier de la Constitution.

Je dis et je redis avec force que, en ce qui me concerne et en ce qui concerne le courant politique auquel j'appartiens, nous restons bien évidemment fondamentalement attachés à la notion de peuple corse tout simplement parce que nous considérons que le peuple corse est une évidence historique, culturelle, linguistique, sociologique et politique.

Cela étant acté, je dis aussi sans aucune crainte d'être démenti que toutes celles et tous ceux, y compris les nationalistes, y compris les indépendantistes au sein des nationalistes qui ont travaillé ces dernières années et même ces dernières décennies pour défendre et faire prendre en compte la notion de peuple corse, savent bien qu'il n'est pas possible, en l'état de la Constitution actuelle, de faire reconnaître dans la Constitution un autre peuple que le peuple français. J'en veux pour preuve que ni la délibération de 2018 que nous avons votée dans un autre contexte politique, avec une autre majorité territoriale, incluant des indépendantistes, « Corsica libera » à l'époque, ni la délibération de 2018, ni la délibération du 5 juillet 2023 ne demandaient que soit intégrée dans le texte constitutionnel la notion de peuple corse, car cela n'est pas possible.

Je rappelle à celles et ceux qui l'auraient oublié, qu'y compris la Nouvelle Calédonie dont la constitution reconnaît le droit à l'autodétermination et organise un cheminement possible vers l'indépendance, y compris dans le cas de la Nouvelle Calédonie, il n'y a aucune référence dans le titre constitutionnel consacré à la Nouvelle Calédonie au peuple kanak. Il est fait référence aux populations de Nouvelle Calédonie.

Ceci étant posé, dans la formulation que nous avons défendue ensemble, à l'unanimité des signataires de la déclaration du 23 février 2024, dans la formulation qui a été retenue et validée par Gérard Darmanin au nom du Gouvernement français, figure expressément la référence à une Corse dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République, un statut d'autonomie qui tient compte de ses intérêts propres, lié à son insularité méditerranéenne, à sa communauté historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à sa terre.

Nous avons donc dans cet alinéa premier le socle constitutionnel qui permet à la loi organique à venir de décliner et le statut de la langue, et le statut de résident, résidence par exemple, mais également l'ensemble des politiques dont nous considérons qu'elles sont indispensables, par exemple, dans le domaine de la transmission immobilière, le régime dit des arrêtés Miot ou pour organiser la prise en compte des territoires, communes et intercommunalités de l'intérieur de l'île au titre de l'insularité et notamment de l'insularité méditerranéenne de la Corse.

Donc, cet alinéa premier est un alinéa puissant constitutionnellement et politiquement, qui nous permet à nous, nationalistes, d'être en cohérence avec ce que nous considérons être le fil historique de notre combat.

Je veux souligner, sans préjuger de ce que seront les débats, que le fait que le travail que nous avons mené ensemble pendant 6 mois, ait conduit les représentants, président et co-président du groupe « Un Soffiu novu » à valider cet alinéa premier et l'arrière-plan politique et juridique, est pour nous et en tout cas pour moi, un pas considérable que je salue.

Nous l'avons dit ce matin, nous ne sommes pas ici pour soupeser au trébuchet le poids respectif des concessions réciproques que nous avons dû faire. Vous en avez fait beaucoup, je m'adresse au groupe « Un Soffiu novu », nous en avons fait également dans la diversité de nos appartenances respectives, avec la volonté de trouver des points d'équilibre. Ce point d'équilibre est constitué en grande partie par le projet d'écritures constitutionnelles qui est soumis aujourd'hui au débat et au vote de l'Assemblée de Corse.

Donc, l'alinéa premier, il nous semble qu'il est cohérent puisque ce projet d'écritures constitutionnelles s'organise autour de 6 alinéas. Après avoir rappelé ce premier alinéa qui pose les principes du statut d'autonomie, de dire que l'alinéa 2, l'alinéa 3, l'alinéa 4 et l'alinéa 5 organisent tantôt séparément, tantôt en les réunissant à travers des alinéas, par exemple l'alinéa 4, les dispositions constitutionnelles relatives au pouvoir normatif de la Collectivité de Corse.

Ce pouvoir normatif, nous le savons, il peut être de 2 ordres : soit un pouvoir réglementaire d'adaptation, soit un pouvoir de nature législative.

Le projet d'équilibre que nous avons trouvé et qui a permis d'élargir la majorité ayant voté la délibération du 5 juillet 2003, et c'est notamment rappelé dans la déclaration du 23 février 2024, de consacrer un pouvoir normatif de nature législative qui cohabiterait avec un pouvoir réglementaire d'adaptation.

Parlons d'abord du pouvoir réglementaire d'adaptation sur lequel nous sommes sur le principe me semble-t-il tous d'accord. Ce pouvoir réglementaire d'adaptation est reconnu à la fois au Gouvernement et au Parlement français dans l'écriture constitutionnelle et à la Collectivité de Corse.

Il doit intervenir dans un certain nombre de compétences. Ces compétences ne sont pas définies par l'écriture constitutionnelle et nous savons que ce ne serait pas le cas dans la mesure où c'est la loi organique qui a vocation à le faire.

Deuxième exigence, nous voulions un pouvoir d'adaptation qui soit efficace. Nous avons déjà un pouvoir d'adaptation, on en a parlé ce matin, on a le droit de demander la modification, on est obligés d'attendre l'autorisation du Parlement ou du Gouvernement, on ne l'a jamais eu. 40 demandes, 40 rejets ou silences. Même chose pour les départements et régions d'outre-mer.

Donc, on a travaillé sur un pouvoir d'adaptation qui soit direct et c'est ce qu'organise le texte en précisant que ce pouvoir sera permanent et que l'habilitation et les domaines dans lesquels il interviendra seront fixés par la loi organique à intervenir. Ça, c'est pour le pouvoir réglementaire.

A côté de ce pouvoir réglementaire, il y a un pouvoir de nature législative qui doit également intervenir dans un certain nombre de domaines de compétences qui, là encore, ne sont pas encore fixés, parce que ça sera à la loi organique de le faire.

Je rappelle que, à supposer que nous avançons sur le chemin de la révision constitutionnelle, il y aura un double travail à faire.

Il faudra que nous nous mettions d'accord sur les domaines de compétences où seront exercés le pouvoir réglementaire et le pouvoir législatif, mais il faudra également que ces domaines de compétences soient validés par la loi organique qui est votée, elle, à la majorité par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

Donc, je me tourne notamment vers celles et ceux qui sont frileux ou qui s'interrogent en se disant, « mais nous votons en quelque sorte un pouvoir sans savoir où il va s'exercer ou dans quel domaine ». Nous le savions et c'est toujours le cas. Nous votons aujourd'hui, à travers ce projet d'écritures constitutionnelles, un principe de capacité normative. La mise en œuvre de cette capacité normative sera définie, dans ses compétences comme dans ses modalités, par la loi organique à intervenir.

Alors est-ce que ce pouvoir normatif, qu'il soit réglementaire ou législatif, sera sans limites ? Non. Il y a des limites bien sûr, et elles sont de 3 ordres.

D'abord, il ne s'exerce que dans les secteurs et compétences qui sont définis par la loi organique. Premièrement.

Deuxièmement, lorsqu'il s'exerce, il s'exerce sous le contrôle du juge. Le Conseil d'État pour le pouvoir réglementaire et en ce qui concerne le pouvoir de nature législatif, après un avis simple du Conseil d'État, qui ne liera pas l'Assemblée de Corse, qui pourra prendre, dans les domaines de compétences qui seront fixés par la loi organique, une norme de nature législative qui sera soumise au contrôle du juge constitutionnel qui pourra saisir le Conseil constitutionnel. Nous l'avons écrit dans notre déclaration politique votée à une majorité, incluant par exemple Laurent Marcangeli ou Valérie Bozzi dans la déclaration, eh bien, l'Assemblée nationale, son président, le Sénat, son président, le représentant de l'État, mais également 1/3 des élus de l'Assemblée de Corse pour garantir, quelle que soit la future majorité de l'Assemblée de Corse, que les minoritaires et y compris celles et ceux qui seraient très minoritaires, auront la possibilité de saisir le juge constitutionnel du contrôle de conformité à la constitution de la norme ainsi produite.

Nous avons donc me semble-t-il dans ces articles 2, 3, 4 et 5, un système qui, à notre sens, est équilibré, y compris parce qu'il prévoit une progressivité dans les domaines de compétences avec une évaluation, une évaluation que nous avons actée dans le projet d'écritures constitutionnelles et qui a vocation à se faire, là encore, selon des modalités à déterminer, mais qui pourrait être inspirée, c'est ce que nous avons proposé, de ce qui se fait dans d'autres statuts d'autonomie où au bout d'une période donnée, par exemple quinquennale, l'État d'un côté, les élus de la Collectivité autonome de l'autre, dans la diversité de leurs appartenances

politiques, se mettent autour de la table et regardent comment a été exercé le pouvoir de nature législative, comment a été exercé le pouvoir d'adaptation de nature réglementaire, est-ce que les transferts de ressources ont suivi ? Est-ce que les transferts de personnel ont suivi ? Et donc, on est dans une démarche qui est parfaitement cadrée et normée.

Ça, ce sont donc les articles 2, 3, 4, 5 et 6 sur lesquels, et je le dis à ce stade, subsiste aujourd'hui un désaccord qui est un désaccord sain en démocratie.

Nous avons, en tout cas dans le cadre de nos travaux, construit une unanimité sur l'alinéa premier et sur ce qu'il implique, et nous avons veillé à ce que la rédaction de l'alinéa premier permette d'aller demain, sous réserve de la loi organique, vers les objectifs politiques qui sont les nôtres en termes de politique publique.

Nous avons construit à travers le texte le projet d'écritures constitutionnelles, un système équilibré de nature me semble-t-il à donner des garanties, y compris à celles et ceux qui ne sont pas totalement persuadés de la nécessité d'un pouvoir de nature législative ou qui disent « nous, on souhaite voir », ou encore les Corses qui, à l'extérieur, disent « oui, l'autonomie c'est le sens de l'histoire, mais on veut y aller de façon progressive et contrôlée », nous avons essayé de construire ça.

Reste un désaccord, mais ça sera exprimé. Certains, une majorité, dans quelle proportion, pensent que ce système qui fait cohabiter pouvoir de nature législative et pouvoir réglementaire d'adaptation est un système équilibré, et d'autres continuent de penser que le pouvoir réglementaire d'adaptation suffit.

Troisième et dernier point, le 6^{ème} alinéa sur lequel, là aussi, nous avons eu un accord de principe unanime : c'est la nécessité de consulter les Corses. La consultation référendaire des Corses sur le projet de loi organique, eh bien, je crois que c'est in fine la garantie suprême et totale qui doit permettre à chacune et à chacun, en conscience, de s'engager au moment où nous allons voter.

Reprenons un instant et je termine. Ce projet d'écritures constitutionnelles forme un tout. Nous ne pouvons pas aujourd'hui l'amender ni le modifier. Si nous commençons à le modifier ou à l'amender, chacune et chacun d'entre nous, de celles et ceux qui ont contribué à son élaboration, dira, « mais ça, ça ne me convient pas. Il faut plus ou il faut moins ».

Donc, on a un point d'équilibre aujourd'hui, un point d'équilibre, y compris avec le Gouvernement et Gérald Darmanin qui a validé ce texte.

En ce qui me concerne et en ce qui concerne, mais chacun s'exprimera, un certain nombre de participants à la réunion, nous l'avons validé comme un point d'équilibre.

Imaginons un instant ce qui va se passer si ce texte est validé par l'Assemblée de Corse, y compris en trouvant les moyens d'exprimer le désaccord avec une partie de ce texte, ce pourquoi nous avons travaillé pendant plusieurs heures, ce texte ne signifie pas la fin du travail politique. Il va falloir d'abord qu'il soit voté et qu'il soit voté sous une forme qui conduit celles et ceux qui le soutiennent dans son équilibre actuel, à considérer que l'essentiel reste présent. Autrement dit, le risque d'un détricotage et d'un affaiblissement du texte par l'Assemblée nationale et par le Sénat existe et nous aurons à faire un travail. Admettons que ce travail réussisse et que le Congrès in fine, vote un texte qui nous convienne, ce texte-là ne conduira pas ipso facto, au statut d'autonomie.

Le statut d'autonomie, quel pouvoir réglementaire et dans quelles compétences, quel pouvoir de nature législative et dans quelles compétences, quelle garantie pour les collectivités infra, celles qui sont au-dessous de la Collectivité, quelle autonomie fiscale ? Quel pacte budgétaire, fiscal et financier ? Tout cela a vocation à être débattu et acté par la loi organique. Deuxième garantie, y compris pour celles et ceux qui sont aujourd'hui réticents.

Troisième et dernière garantie, qui va in fine valider ça, c'est l'alinéa 6 ? Les Corses, pas Gilles Simeoni, pas la majorité, pas celles et ceux qui voteront aujourd'hui le texte. Et si demain, il y a un désaccord persistant, qui tranchera le désaccord ? Les Corses par la consultation référendaire.

Donc, en l'état de ces explications sur lesquelles je m'arrête à ce stade de ce propos, je crois que nous avons fait un long chemin. Il nous en reste un tout aussi long à faire. Mais le moment que nous vivons ensemble aujourd'hui est un moment important et sans doute décisif pour la Corse, pour son peuple et pour notre démocratie, notre démocratie qui je crois, sort renforcée du travail conjoint que nous avons mené. Quand je dis conjoint, j'associe bien évidemment celles et ceux qui jusqu'à aujourd'hui n'ont pas souhaité valider ce qui a été fait, parce que je pense que notre objectif, il reste le même, c'est de trouver le point d'équilibre qui permette à toutes et à tous, dans le respect du fait majoritaire, mais sans jamais mépriser le fait minoritaire, qui permette à toutes et à tous de considérer que l'essentiel pour la Corse et pour les Corses est préservé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Aghju da fà vutà prima l'urgenza, prima d'inizià u dibattitu perchè chì ùn l'emu micca fattu è chì u raportu hè ghjuntu per via di e discussione chè n'aviamu dinò cù u Statu ultimamente.

Donc, je soumetts au vote le principe de l'urgence pour ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'urgence est ADOPTÉE à l'unanimité.

Je rappelle que nous avons acté comme principe, en commission permanente pour les débats, un doublement des temps de parole. Donc pour l'instant, on va s'y tenir, c'est mieux. Vous vous inscrivez. Merci.

Alors, Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Comme d'habitude ! Merci, Madame la Présidente.

On ne va pas refaire le débat de ce matin, ni la discussion de ce matin. Aujourd'hui, nous sommes à la fin de la première partie du processus.

Je vais un peu parler du début du processus Beauvau. Le début du processus Beauvau est lié directement à l'assassinat d'Yvan Colonna le 22 mars. Le 22 mars 2022, ça fait un peu moins d'un an que cette Assemblée est installée, on n'a pas encore parlé ni d'autonomie, ni de prise en compte globale du problème politique, de la gestion du problème politique. Le Gouvernement français aussi n'a pas l'air de s'y intéresser, il faut remonter en 2018 pour avoir une demande d'inscription d'une modification constitutionnelle etc., qui n'a pas eu lieu, faute de problèmes internes au Gouvernement français.

A partir du 22, les gens qui défilent dans la rue, les gens qui font les manifestations, ils ne manifestent pas pour un statut d'autonomie, ils manifestent pour avoir la vérité sur la mort d'Yvan Colonna et pour rien d'autre. C'est un moment d'émotion que tout le monde peut comprendre.

Et là, d'un coup, probablement, ce n'est que mon opinion, dans un moment de panique, le Gouvernement pour éteindre le feu lâche le mot

autonomie. Apparemment d'après la suite, d'après la manière dont ça s'est décliné, il le lâche sans trop savoir ce qu'il y met dedans et ce que ça signifie.

Donc, on se retrouve avec une déclinaison de ce concept qui est assez, je ne voudrais pas dire bordélique, donc je dirai qui est assez désordonné, qui est assez confus. On se retrouve avec des réunions où on a des ordres du jour, on se demande d'où ils viennent ; un coup c'est le foncier ; 15 jours après, c'est autre chose. La troisième fois, on vous explique tous les statuts possibles et imaginables, etc., et on nous demande de rédiger un texte. On n'arrête pas de nous demander, « dites ce que vous voulez ». On l'a entendu une bonne dizaine de fois dans la bouche du ministre de l'Intérieur.

On finit donc par se décider et on fait un texte où on dit ce qu'on veut. Ce texte, il est voté par 75 % de cette Assemblée, ce qui représente à-peu-près 75 % de l'électorat de cette Assemblée.

Là, le Président de la République arrive avec le ministre de l'Intérieur. Il nous dit, « c'est bien, vous avez bien travaillé, etc. On va vous donner l'autonomie, mais il faudrait avoir pas l'unanimité », il ne dit pas ça comme ça, mais il dit « une majorité très étendue ». Une majorité très étendue sur ce genre de problème, sur ce genre de problématique dans les démocraties, ça n'existe pas. Les démocraties, elles fonctionnent avec des convictions différentes, avec des jeux politiques différents qui reflètent d'ailleurs la santé d'une démocratie. Donc, il est a priori impossible d'avoir une unanimité, c'est carrément impossible.

Donc à partir de là, on entame des discussions avec les groupes de droite. Ces discussions durent des semaines, etc., et on finit par se retrouver avec le texte dont on débat aujourd'hui.

Alors ce texte, comme vous l'avez dit, il n'est pas amendable, il n'est pas discutable et évidemment, il y a un certain nombre d'éléments fondamentaux pour certains qui n'apparaissent pas : le statut de résident, le peuple corse évidemment et également la coofficialité de la langue.

Donc on dit qu'on va retrouver ça dans le fait que la constitution reconnaîtrait la Corse dotée d'un statut d'autonomie, etc., en fonction de ses intérêts propres, insularité méditerranéenne, communauté historique, linguistique - ça, ça ouvrirait la porte à la coofficialité - culturelle, etc., lien singulier à la terre, ça ouvrirait la porte au statut de résident.

Alors c'est vrai que si ça ouvre la porte au statut de résident, pour moi, qu'on l'appelle statut de résident, qu'on l'appelle autorisation d'achat, qu'on l'appelle autorisation de vente, je m'en fous, c'est la même chose, c'est exactement la même chose. Le tout c'est de le retrouver.

Alors là, on est à la fin de la première partie.

La deuxième partie, ça va être le passage à l'Assemblée nationale, c'est loin d'être gagné. Ça va être passage devant le Sénat, ce n'est pas encore gagné, mais enfin, il faut être optimiste, on n'en sait rien.

Si cette deuxième partie est effectuée comme elle doit l'être, la troisième partie, ça va être la loi organique. La loi organique, c'est la loi qui va déterminer précisément les compétences que nous avons, dans quel domaine, la manière dont va s'exercer le pouvoir législatif, le pouvoir d'adaptation, etc.

Alors là, c'est à nous de formuler, de rédiger comme on l'entend, cette loi organique, de la présenter au Gouvernement. On n'est pas là pour attendre que le Gouvernement nous ponde un texte dont on va débattre et discuter ensuite. Je pense que c'est à nous de le présenter.

Donc si on franchit ces 3 obstacles, Sénat, Assemblée nationale, rédaction de la loi organique qui ne va pas se faire en une semaine, bien entendu, elle va se faire thème par thème parce que tout ce qui n'a pas été fait en amont, le fait de ne pas avoir fait de calendrier, le fait de ne pas avoir listé des thèmes à étudier régulièrement pendant quelques mois, on va le retrouver au moment de la rédaction de la loi organique. Et c'est à nous de prendre l'initiative.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Qui d'autre souhaite prendre la parole ?

Valérie Bozzi.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Donc effectivement, ça a été dit, nous sommes aujourd'hui à un jour important puisqu'il y a maintenant 2 ans, des violences éclataient en Corse suite à l'assassinat d'Yvan Colonna, qui conduisait le ministre de l'Intérieur a annoncé l'ouverture d'un processus qui pouvait aller jusqu'à une autonomie de la Corse.

C'était le début d'un travail. Nous avons délibéré dans cette Assemblée le 5 juillet. Une délibération purement nationaliste, avec l'ensemble des fondamentaux nationalistes en était issue et nous avons, le groupe « Un Soffiu

novu » proposé un pouvoir d'adaptation et une délibération différente de celle que vous proposiez.

Le président de la République est ensuite venu en septembre lors de l'anniversaire de la libération de la Corse, dans un discours fort où il rappelait que la Corse avait été le premier département libéré et qui avait permis de libérer le pays, il rappelait que c'était l'union des Corses qui avait conduit à cette libération et il nous incitait à une union la plus large possible, parce que c'est cette union qui fait la force.

Et puis, s'en est suivi un long travail, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, un long travail en conférence des présidents, un long travail avec le ministre de l'Intérieur qui a abouti à la proposition d'un texte, un texte constitutionnel proposé par le ministre, modifié, amendé lors des deux dîners à Paris.

Alors sur le fond du texte, il est important de rappeler l'alinéa 1 que vous allez proposer en article, c'est d'abord l'ancrage de la Corse dans la constitution française. C'est important. La Corse est dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République qui tient compte de ses intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne et à sa communauté historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à sa terre.

Donc ça, c'est une écriture constitutionnelle déjà forte, qu'il faut saluer.

Elle est proposée par le ministre et nous devons aujourd'hui en débattre.

De cette reconnaissance de notre spécificité et de cet ancrage dans la Constitution, il faut ensuite en découler des pouvoirs qui seront dévolus à l'Assemblée de Corse, sinon ça n'a pas de sens que de simplement reconnaître nos spécificités.

Les pouvoirs qui sont proposés, c'est d'abord un pouvoir d'adaptation des normes, des règlements et lois, que nous avons proposé parce qu'effectivement, au quotidien, on voit bien qu'il y a des lois qui sont pensées pour des régions qui sont différentes de la nôtre. Et donc, c'est très important que ce pouvoir d'adaptation puisse être dévolu à l'Assemblée de Corse et dans tous les domaines.

Et puis il y a aussi un pouvoir normatif qui est, lui, transféré par un 4^{ème} alinéa à la Collectivité de Corse, et c'est effectivement ce qui, au sein de notre groupe, a fait le plus débat.

Moi, j'ai tout de suite, et en tout cas depuis longtemps, forgé ma volonté de pouvoir accompagner ce transfert de compétences, parce qu'effectivement, il y a des domaines qui me semblent bloquants au niveau local, je l'ai dit : la fiscalité du patrimoine, le foncier, l'urbanisme. Et que ce pouvoir normatif, encadré encore une fois, et vous avez rappelé, Monsieur le Président, de manière très, très complète, le dispositif qui encadrera ce pouvoir normatif : un contrôle en amont du Conseil d'État des normes qui pourraient être créées, un contrôle en aval du Conseil constitutionnel, et puis une loi organique qui fixera les quelques compétences qui seront transférées.

Alors on le dit tout de suite et ça a été dit dans les débats, évidemment, le régalien ne sera pas transféré. Évidemment, pour ma part, l'éducation et la santé ne doivent pas l'être à ce stade. J'ai rappelé les compétences dans lesquelles il y a nécessité et urgence et sur lesquelles il pourra y avoir un compromis. Mais encore une fois, ce n'est pas l'objet du débat aujourd'hui, ce sera la loi organique, si on y arrive, qui fixera les compétences qui seront transférées et les conditions dans lesquelles ce pouvoir normatif s'adaptera.

Et puis enfin, il y a dans cet article la consultation des Corses et je crois aujourd'hui qu'il est important de souligner que ce processus n'est pas à la fin, bien au contraire, on est au début et c'est d'ailleurs pour cette raison que, bien sûr, sans surprise, je voterai ce texte, parce que j'ai participé aux discussions depuis le début et c'est donc en cohérence que, à la fin du processus, je souhaite qu'il puisse continuer. C'est soit on arrête aujourd'hui, soit on continue. En tout cas, je ne veux pas prendre le risque d'être celle qui fera échouer le reste du processus.

Je pense que l'Assemblée nationale, je pense que le Sénat ont des choses à apporter au texte qui est proposé, que la voix de la Corse doit peser à Paris dans ses hémicycles, qu'elle doit peser à Versailles au Parlement, et c'est pour cette raison notamment que je voterai le texte qui nous est proposé, parce qu'il est important qu'il y ait une avancée.

Encore une fois, ce processus, bien sûr, on parle de la réforme constitutionnelle, mais il faut le prendre dans sa globalité. Il y a le rééquilibrage des compétences aussi qui doit en découler parce qu'on le voit, la collectivité unique fonctionne mal et a du mal à fonctionner. Et là je suis très critique sur votre gestion, mais c'est aussi un problème fonctionnel. Elle a été conçue de manière précipitée et on a du mal aujourd'hui à exercer des compétences. Donc il est urgent d'intervenir sur cette répartition des compétences. La Chambre des territoires doit avoir de nouvelles compétences. Il faut renforcer aussi l'ensemble des collectivités par de nouveaux moyens. La métropole est évidemment aussi une nécessité dans le paysage insulaire. La reconnaissance de nos spécificités, et bien sûr, la consultation des Corses qui est importante.

Alors, on a l'impression qu'ils ont été un petit peu écartés et c'est un peu regrettable, parce que c'est vrai que c'est un sujet complexe.

On n'écrit pas la Constitution tous les jours, on n'est pas nous-mêmes constitutionnalistes, donc on a dû se pencher sur cette question.

En tout cas, malgré, comme je l'ai dit, mon opposition à la politique conduite depuis 8 ans par votre majorité, je voterai ce texte constitutionnel parce qu'il va dans l'intérêt de la Corse et des Corses, et c'est mon seul guide aujourd'hui.

Je voterai également avec une forme de reconnaissance pour le travail accompli et l'accompagnement du ministre de l'Intérieur pour ce texte.

Je voterai en confiance aussi parce que viendra un jour où il faudra proposer une alternative à la gestion de cette collectivité, et je pense qu'il y a de nombreux Corses qui pourront apporter des choses dans cette nouvelle compétence. Et par mon vote, je ne veux pas préjuger encore une fois de l'avis des Corses qui, pour moi, au-delà de l'Assemblée, au-delà du Parlement, doivent rester les seuls juges de ce nouveau statut et de cette de cette réforme. Et la campagne référendaire qui aboutira à la fin de ce processus, parce qu'on a l'impression aujourd'hui qu'on est à la fin d'un processus, mais on est au début, c'est cette campagne qui sera l'explication de texte nécessaire que les Corses n'ont peut-être pas eue.

Alors je le répète, donnons-nous les moyens de peser de toutes nos forces, de toutes nos convictions, plutôt que de s'autoexclure de ce qui se joue aujourd'hui, c'est je pense notre devoir et c'est ce que les Corses attendent, c'est la responsabilité des élus.

Je vais citer une pensée de Nietzsche, « *les convictions sont des ennemis de la vérité, les convictions sont des prisons et les politiques doivent s'adapter et savoir évoluer avec la société* ».

Vous l'avez compris, je voterai ce texte. Ça ne fait pas de moi une nationaliste, je reste profondément républicaine, mais je suis aujourd'hui une représentante de l'Assemblée de Corse et des Corses, et c'est pour cette raison que je voterai, et avec Charlotte.

Et je reprendrai ses propos pour conclure : « *Je suis de celle qui se lève quand elle entend la Marseillaise et de celle qui se met la main au cœur quand elle entend le Dio vi salvi Regina* ». Et aujourd'hui, avec Charlotte, j'ai la main au cœur.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Ùn ci emu micca da passà a nuttata !

M. Pierre GHIONGA

O Madama a Presidente, parleraghju eiu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Mma a Presidente, O Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, Cari culleggi,

Sta mane, sò ghjuntu frastunartu perchè c'ò pensava chì a pruposta di Beauvau era assai luntanu di u spiritu di u 5 lugliu.

A mio lettura, chì ghjè una lettura di qualchissia ch'ùn ci capisce tant'affare in Custituzione, era ch'ùn ci era più u statutu di residente, u statutu d'ufficialità di a lingua corsa, è u pudere legislativu permanente ind'è e cumpetenze trasferite.

Pensava ch'aviamu ottenutu un'autonomia Canada Dry...

Ma, e discussione di sta mane m'assicuranu chì i trè puntelli di a mio cuscenza pulitica sò accertati da l'alinea 1 è chì a scrittura « peut être habilitée », vole dì « sera habilitée » à fà a legge.

Eri, ùn vulia micca vutà, ma dipoi sta mane è stu dibattitu, facciu a scumessa di Pascal, facciu a scumessa chè v'avite raggiò o Sgiò Presidente, è vuteraghju à prò sperendu di ùn micca esse dillusu in cuntinuendu à travaglià per a Corsica di i mo sogni.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Hè un mumentu assai impurtanti, ma ùn ci vularà mai à sminticà, mai, chì issi discussioni quì si sò aparti dopu à l'assassiniu di u nostru amicu Yvan Colonna. Hè sempri ind'è a nostra mimoria è ind'è a mimoria di i Corsi.

Ùn vogliu micca rivena annant'à l'attualità è u fattu stessu chì l'assassiniu, hà dettu chì sò i servizii di u Statu chì l'ani dumandatu d'agiscia, ma quantunqua...

Semi ghjunti pianu pianu, emi fattu ùn sò quantu reunioni in dui anni, emi cunfruntatu i nostri punti di vista. Vogliu ringrazià à quiddi chì m'anu accumpagnatu, u nostru amicu Hyacinthe, Louis, eppo Romain Colonna. Emi circatu, à 4, d'accuncià à modu nostru st'affari quì.

Est-ce qu'aujourd'hui le compte est bon ? Pour nous nationalistes, je dois le dire, le compte n'y est pas, mais est-ce que on doit raisonner uniquement à compte nationaliste ou bien essayer de raisonner dans une dimension d'ouverture démocratique en essayant continuellement de tendre la main, d'essayer de dialoguer, d'essayer de partager et d'essayer de projeter ensemble, c'est cette attitude qu'on a privilégiée.

J'ai entendu Paul dire « ce n'est pas l'enveloppe qui compte », je résume, « c'est le contenu », il a raison. Ce qui est important, c'est ce que l'on pourra faire, pourquoi ? Parce qu'il y a urgence et il y a une attente.

L'attente dépasse les nationalistes que nous sommes.

L'attente, c'est une attente populaire.

C'est une attente au niveau des communes, c'est une attente dans la société. Le CESEC lui-même, et je salue la Présidente, a eu à se prononcer sur ce projet comme sur d'autres projets.

Mais je crois qu'il y a eu effectivement un investissement quant à l'interprétation et la compréhension des propositions qui ont été faites par l'exécutif.

Est-ce qu'en parlant de communauté on parle de peuple ? Des mots mis à part.

Est-ce qu'en parlant de bilinguisme et du nécessaire enseignement de la langue corse, on trouve cette nécessité de faire en sorte que notre langue perdure ?

Est-ce que, en parlant de lien à la terre, ce qui nous unit aussi, est-ce qu'on est dans le vrai ?

Est-ce que, quand on parle de moyens, de fiscalité, d'une nécessaire adaptation d'un certain nombre de règles et de lois, on est dans le vrai ? Je crois que oui. Et cela, et c'est un avantage énorme, nous le partageons. Nous le partageons bien entendu, après en avoir parlé. Nous ne partageons pas tout, mais l'essentiel, je crois, a été dit, a été formalisé et chacun est sensible, nous comme d'autres, à cette nécessité de réaliser, parce qu'il y a urgence, des dispositifs et des moyens. Ci hè u focu in casa.

Le problème, c'est que pour réaliser tous ces objectifs, et j'en viendrai tout à l'heure à la loi organique, la clé de voûte, la capacité de faire, de décider d'abord et ensuite de faire, c'est la compétence normative. On ne peut pas imaginer de bousculer un certain nombre de règles, de les faire nôtres, de faire en sorte qu'on puisse dire « ce sont des règles propres à la Corse », sans capacité normative. Je crois que c'est l'essentiel, c'est la clé de voûte et c'est sans doute sur cela que se feront toutes les discussions futures.

Pour autant, même s'il y a, et j'ai bien compris, plus que des réserves, voire des oppositions. Même s'il s'agit d'un sujet dont on aura encore à parler dans le processus qui se poursuit, aujourd'hui les choses se présentent sous un angle positif et une première étape peut être franchie.

Cette étape, bien entendu, il aurait fallu qu'on puisse avoir le temps de nourrir tous ces travaux, le temps et les moyens de pouvoir l'inscrire dans un calendrier. Il y a des choses que l'on maîtrise et d'autres non, puisque nous avons 6 mois et le Président de l'Exécutif a bien fait de signaler que nous sommes dans les 6 mois et nous rendons la copie comme prévu, si tant est que je puisse employer ce terme, Présidente, puisque la dernière fois, je crois, vous en avez fait la remarque. Mais quand même.

La main tendue, l'esprit d'ouverture, la confrontation démocratique, tout en gardant chacun ses propres convictions et nous gardons les nôtres, surtout lorsque l'on sait qu'on mène ce combat depuis 60 ans, qu'il a fallu de nombreux sacrifices, que des gens qui nous accompagnaient ont été laissés en chemin, sont morts et qu'il y a derrière tout cela aussi beaucoup de douleur.

Aujourd'hui, on a non seulement la mission première de valider cette proposition, même si l'on peut considérer qu'elle est a minima.

On a l'obligation, on a le devoir.

Nous n'allons pas, pour ceux qui comme moi ont un certain âge, connaître l'autonomie. Ce sont les jeunes pour qui on travaille et ce travail, ci vole à viaghjà à passu sicuru.

La capacité législative, nous verrons bien.

La loi organique, nous verrons bien.

Nous serons extrêmement attentifs. Nous allons continuer à suivre les travaux et à participer bien entendu à toutes les réunions, mais il faudra faire attention à une chose : c'est que l'on ne déshabille pas notre projet. Nous serons extrêmement vigilants.

Sur l'essentiel, il sera difficile de négocier. La loi organique va générer d'autres débats. Mais bien entendu, chaque jour suffit sa peine, nous aurons l'occasion en commission et en réunion restreintes d'avoir à connaître et à proposer aussi.

Je considère qu'à la veille de cette décision, et j'ai noté que chaque intervenant, y compris dans des interventions qui ont été faites ces derniers temps, insiste sur une chose, et je voudrais insister aussi pour ma part. Il faut qu'il y ait une consultation populaire, mais il faut qu'on prenne garde aussi de poser la question qui est la question essentielle. On doit changer de format, il faut qu'il y ait une mutation. C'est cela qui est important.

Alors, pour paraphraser Gramsci, je dirai que « *Au pessimisme de la raison, on peut décemment aujourd'hui opposer l'optimisme de la volonté* » ; la volonté, nous serons là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Soyons optimistes !

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? À stu ghjocu, ùn sò micca à chì ora emu da vutà...

Jean-Christophe Angelini !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Chers vous toutes et tous, le public qui est venu en nombre, les représentants d'un certain nombre de structures, CESEC, etc., Chers vous toutes et tous,

On a eu beaucoup de débats sur le sujet en commission, ce matin encore, en session à maintes et maintes reprises, en Conférence des présidents, à Paris, en comité stratégique, puis lors des moments dits conclusifs, et cet après-midi, en sachant que d'autres, denses et nombreux, nous attendent encore.

Donc je crois, très sincèrement, même si le moment est important, solennel, qu'il faut à ce stade, pour les Corses qui nous regardent et qui, le Président de l'Exécutif l'a dit, nous attendent depuis le début de l'après-midi, que nous allions collectivement, avec beaucoup de respect, à l'essentiel.

Moi, je crois que ce que nous sommes en train de faire est effectivement important. Je ne vais pas m'attarder sur chacun des termes qui sont retenus ou qui à ce stade sont proposés.

Bien sûr, j'ai, avec l'ensemble du groupe Avanzemu, une pensée émue pour Yvan Colonna, pour sa famille. Nous saluons sa mémoire, quelque deux années après le drame terrible que nous avons pu vivre. Et dire à ce stade, que je m'inscris dans le sillage de Paul Quastana. Il y a eu à l'époque une réponse politique qui a tardé à dire son nom et qui, sous la pression des événements de la rue, d'un peuple, en tous les cas d'un certain nombre d'entre nous, a ensuite emprunté les chemins d'une autonomie.

J'ai écouté Jean avec attention, comme chacune et chacun d'entre vous auparavant, autant le dire d'emblée : en tant que nationaliste corse, respectueux de ces moments tragiques, en tout point fidèle aux engagements de ceux qui nous ont précédés, en cohérence totale avec notre identité politique, notre ligne, et plus près de nous avec, d'une part, la délibération du 5 juillet et, d'autre part, le relevé de conclusions de ces dernières semaines, en considérant tout cela donc, je ne crois pas, je ne crois pas que ce texte soit une proposition a minima.

Si c'était une délibération de l'Assemblée de Corse, la communication d'un de nos groupes ou d'une de nos formations, après 50 années, bien sûr que c'est ainsi qu'on pourrait, et légitimement l'interpréter. Je veux redire ici, même si nous le savons tous, qu'il est question de modifier la loi fondamentale.

La loi fondamentale, ce n'est pas le règlement intérieur d'un conseil municipal ou un texte quelconque voté, modifié au gré des délibérations.

C'est un texte qui a été modifié, je crois à quelques dizaines de reprises depuis 1958 en des occasions assez importantes, pour ne pas dire davantage, et qui jamais, en dépit des tentatives conduites dans l'histoire, n'a pu inclure la situation politique, historique, juridique de la Corse et de son peuple.

Dès lors qu'on parle de ça, je ne vous ferai pas l'injure, le temps passant, de vous relire les 28 phrases dont parlait la Présidente de l'Assemblée. On les a à peu près toutes et tous en tête tant on les a lues, relues, commentées, disséquées et expliquées, contredites, soutenues. Mais, quand il est question, je l'ai dit ce matin et je le répète très vite, d'insularité méditerranéenne, de communauté, d'intérêts propres, d'un lien singulier à notre terre, de droits spécifiques, d'un pouvoir normatif et en l'espèce, d'un pouvoir législatif, même si celui-ci, l'honnêteté commande de le rappeler, est renvoyé en termes de choix et de mise en œuvre à la loi organique, et j'en dirai un mot. On est dans une matrice, pour reprendre un mot appliqué à l'Assemblée de Corse à l'époque du processus de Matignon, qui paraît convenable. Donc, ça ne réglera pas tout, mais ça permettra de poser les premiers jalons de ce que nous appelons rapidement « un règlement politique de la question corse ». Donc il n'y a pas de soucis.

Moi, je ne me sens pas moins patriote, pas moins nationaliste, pas moins militant quand je soutiens le texte qui est aujourd'hui proposé et je le dis avec beaucoup de respect pour ceux des nôtres, et je pèse mes mots, ceux des nôtres, indépendantistes notamment, qui ne sont pas d'accord, dont je ne partage pas le point de vue, mais que je respecte au plus haut point, parce que l'héritage que j'ai évoqué n'est pas divisible, il est commun. Chacun d'entre nous, là où il était, là où il demeure a pris sa part, et ça n'est pas parce que nous divergeons le temps d'un vote que nous devons aujourd'hui diviser ce qui nous est propre et qui demeure au fil du temps et au nom de l'histoire, un patrimoine indivisible.

Donc pas de difficulté avec ça, une cohérence politique, un respect des opinions exprimées dans notre famille et au-delà, et enfin une volonté d'avancer. Premier point.

Le 6 février dernier, non pas le mois dernier mais celui qui a précédé, le ministre de l'Intérieur venant dans l'île a parlé, je crois, de la réconciliation des mémoires. C'est important dans un pays qui a connu tant de drames. Moi j'entends avec respect les propos de ceux qui disent « oui mais, la contagion... », « Oui mais, chez nous, en Charente... », « Dans le Calvados... », « Dans la Drôme... », « En Occitanie... », « Au Pays basque... », certes, pas de difficulté. Mais quel autre territoire a payé sur un pas de temps relativement court, 1/2 siècle à l'échelle de la vie d'un peuple, c'est un clin d'œil, autant pour espérer accéder un jour à un début d'évolution constitutionnelle et politique, sans faire injure à personne et sans même évoquer l'aspect démocratique et les 70 % de Corses qui ont soutenu cette

idée lors du second tour des territoriales en juin 2021, ce n'était pas il y a un siècle, c'était il y a 3 ans ? Au nom donc de tout cela, rappeler que cette réconciliation, elle est possible.

Je sais que ce n'est pas politiquement correct toujours dans la bouche d'un nationaliste que de dire que le chemin, il est nécessairement partagé et qu'il faudra bien demain qu'au moment où le débat viendra au Sénat, puis au Palais Bourbon, il y ait des gens qui prennent l'exacte mesure de ce que nous sommes en train de faire. Et pourtant, et pourtant, on est tenus à ce stade de le rappeler. C'est ce qui nous a conduits à dire à Avanzemu qu'il ne fallait pas confondre point de départ et point d'arrivée.

Est-ce qu'on est au terme d'une phase importante ? Oui.

Est-ce qu'on est arrivés au bout du processus ? Non. Pour nous, je vais le dire tranquillement avec vous, il y a au moins 3 phases.

Première phase, ce que nous sommes en train de conclure, l'écriture constitutionnelle dont nous disons, à Avanzemu, dont nous continuons de dire qu'elle doit se matérialiser par un titre et pas par un article. Ce sera dans quelques heures, derrière nous pour partie.

Deuxième temps, l'adoption de cette même révision, sa conduite jusqu'au congrès où une majorité des 3/5^{ème}, 550 parlementaires je crois, est requise pour qu'elle devienne réalité.

Je suis comme vous, je lis la presse, j'écoute, je m'informe et je constate qu'à ce stade, même si l'opinion publique, et c'est bien normal, ne me paraît pas traumatisée par ce qu'on est en train de proposer, des voix s'élèvent, et non des moindres, pour contester ce qui ici est en cours d'élaboration. Dont acte.

Ce temps terminé, il nous conduira à une loi organique, avec, vous le savez, la même nécessité de majorité large, etc. Et enfin, avant donc que nous mettions en œuvre tout ceci, à une consultation populaire, à laquelle je veux redire au nom de notre groupe, notre plein attachement.

Pourquoi est-ce que je parlais de ce qu'il nous reste à faire ensuite ? Parce que c'est pour nous, ce qui est le plus important, ou presque, et j'en aurai terminé.

Regardez les difficultés que nous avons 8 ans après que le mouvement national ait accédé aux responsabilités, quelques années après que la fusion ait été entérinée. Si demain, et je le souhaite de toutes mes forces, la Collectivité de Corse devenait une collectivité autonome et qu'elle avait, je le veux de toutes mes

forces, la capacité à légiférer et à réglementer, en étant enfermé ici 24 h/24h et en travaillant sans interruption dans l'intérêt de la Corse, il nous faudrait des années, il nous faudra, je l'espère, des années pour absorber ce que nous sommes en train de demander au nom de l'histoire. Et ça n'est pas être pessimiste ou mitigé que de le rappeler, c'est de notre point de vue d'en appeler à une exigence de réalisme et de vérité face à ce que nous sommes en train de faire. La Collectivité et le peuple corse autonome auront des années de travail devant eux.

Donc vous l'avez bien compris, et je conclurai de cette façon-là, « solennisons », prenons l'exacte mesure de ce que nous faisons et, je le redis, inscrire la Corse dans la Constitution n'est pas neutre, mais disons-nous aussi, au regard de ce que nous savons de notre peuple, dans ses parts d'ombre et ses parts de lumière, dans ses qualités immenses et ses défauts, dans ce qu'il est et que nous sommes avec lui, disons-nous que ça va nous prendre encore beaucoup de temps, et que ce qui va compter in fine, c'est ce qu'on va faire pour la Corse.

Demain matin, on va examiner un budget. Je ne vais pas en parler ce soir, c'est demain. Mais il dit, mieux que de longs discours, et qu'on soit dans la majorité ou l'opposition, dans quelle situation on est.

Donc, pour nous l'autonomie, ce n'est pas une finalité, ce n'est pas un mantra, ce n'est pas une religion ou un catéchisme, c'est le moyen que les Corses ont majoritairement choisi pour se sortir de l'impasse dans laquelle ils sont et dans laquelle nous sommes avec eux.

Et j'en finis précisément, puisqu'il est question de moyens, par ceci.

Depuis quelques heures, c'est normal, on débat des modalités du vote, vote bloqué ou vote par article.

Paul a dit, « je me fous... », avec la franchise qu'on lui connaît concernant le statut de résident, « de l'intitulé, pour peu qu'on ait l'essentiel des dispositions », je ne vais pas vous dire que je me fous de savoir dans quelle mesure et selon quelles modalités on va voter, mais nous, on a quand même, en plus de notre identité politique que j'ai rappelée et je n'y reviendrai pas, un particulier attachement à un sujet : c'est que le peuple corse qui n'est pas composé, grâce à Dieu, que de nationalistes, puisse dans certaines circonstances être uni. Être uni.

Si nous avons décidé, ce qui est politiquement cohérent, de voter de façon « bloquée », cù i torti è e raghjò, nous aurions divisé sur des sujets dont nous savons par ailleurs qu'ils nous rassemblent, notamment ceux que j'ai cités : la communauté, l'insularité, les intérêts propres, etc. En choisissant de voter par bloc plus que par article, nous nous donnons les moyens de construire plus qu'un

consensus, une forme d'unanimité, même si je prends acte de ce que Josépha a pu déclarer et qu'elle aura l'occasion de développer par elle-même bientôt.

Donc, il y a dans cet espace, la possibilité de converger tous, tous, vers des sujets qui sont quand même fondamentaux.

Alors je crois, ayant rappelé en quelques mots l'essentiel de notre position, qu'on est maintenant rendu à la conclusion provisoire mais néanmoins importante des choses.

Essayons dans les quelques minutes qui nous restent de parachever l'œuvre commune, de converger sur ce qui est essentiel et partagé, et de préparer sereinement la bataille à venir, dont on sait qu'elle débutera dès demain matin et que chaque élu - chaque élu - par-delà les appartenances, les groupes ou les leaders se fasse, s'il fallait formuler un souhait à ce stade de nos discussions, militant du processus et du texte qui va être voté, que nous le considérons non pas comme le fruit de circonvolutions ou de tractations partisans, mais comme le catalyseur d'un certain nombre d'espoirs et la possibilité pour ce peuple d'une sortie politique.

C'est en ce sens et pour notre part que nous voterons chacun des articles proposés et, bien sûr, que nous validerons le texte dans son intégralité.

Ça ne fait pas de nous des soutiens à la majorité, est-il besoin de le rappeler, mais ça fait de nous, n'est-ce pas Louis, et parmi tant d'autres, des soutiens de la Corse au sens de la vision que nous développons depuis fort longtemps de son avenir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Donc, je donne la parole à Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Nous y voilà ! Alors pas en demi-finale, je veux dire que si la métaphore comme d'habitude était percutante, ça m'a laissé songeur et je ne sais pas qui a été éliminé en quart de finale, Monsieur le Président, et si on jouait à domicile. Bon, je préférerais l'ivresse des sommets, savoir que pour le moment on a gravi la Paglia Orba, peut-être le Cintu, et probablement dans les mois et les années qui viennent, il nous reste à gravir d'abord le Mont Blanc et peut-être l'Everest. Je crois que c'est dans cette échelle de difficultés qu'il faut resituer le parcours qui va s'amorcer, parce qu'on a bien fait de rappeler les uns, les autres qu'on est au début des difficultés.

Alors bon, à défaut de gravir l'Everest, moi hier soir pour la première fois depuis 2008, sous le coup des 16 heures, j'ai gravi les 3 étages qui m'ont conduit au bureau du Président de l'Exécutif pour une rencontre, comme d'habitude, ensemble, de temps en temps, on se donne rendez-vous téléphonique et puis on parle. Les Corses doivent savoir qu'on se parle entre élus. Et je dis ça pourquoi ? Parce que ce bureau est très bien décoré et il y a une superbe photo en noir et blanc. Et comme je suis un peu photographe, je me suis toujours posé la question, je m'adresse aux photographes, de savoir d'où venait une grande photographie. Et tous les photographes de Man Ray, à Helmut Newton, en passant par Depardon, Cartier-Bresson, vous diront toujours la même chose et c'est à la lumière de ces deux qualités que je voudrais aborder le sujet.

Ils vous diront d'abord qu'il faut une focale courte, c'est-à-dire qu'il faut s'approcher du sujet pour bien voir la profondeur de champ. Sur ce sujet, je pense qu'il faut bien s'en approcher et voir quel est le décor de fond, voir ce qu'on ouvre derrière.

Et puis ils vous disent qu'une bonne photo, elle est prise, sur le concept Cartier-Bresson, à l'instant décisif. Et je crois réellement, sans majorer l'instant que nous vivons, que c'est un instant décisif, qui réclame donc qu'on s'approche du sujet et qu'on aille au plus profond des choses pour que les Corses qui nous écoutent, celles et ceux qui s'interrogent sur la façon dont nous avons travaillé et dont nous arrivons à cette première conclusion d'une première étape de nos travaux, savoir ce qui s'y est passé et dans quelles conditions.

D'abord les conditions de la légitimité, parce que beaucoup s'interrogent, mais au nom de qui on parle ? Au nom de quoi on parle ? Alors pour ce qui me concerne, je parle au nom d'un parcours d'hommes et de femmes que

j'ai rencontrés et qui m'ont accompagné, y compris jusqu'à conduire une liste en 2017. Et puis j'ai uni mes efforts avec Laurent Marcangeli, avec Valérie, avec d'autres aussi. C'est au nom de ceux-là que je parle. C'est au nom du groupe, en tout cas d'une partie du groupe qui me suit dans cette approche. C'est au nom probablement d'une masse significative, c'est des centaines, c'est des milliers, c'est des dizaines de milliers, je n'en sais rien, d'hommes et de femmes qui ont une pensée alternative en ce moment dans l'opinion. Et ceux-là, celles-là, ce sont des hommes, des femmes libres.

Je répète, je suis le porte-parole d'hommes et de femmes libres qui n'entendent sur ce sujet céder ni à la pression, ni au chantage, ni à la menace d'où qu'elle vienne, qu'elle soit locale ou qu'elle vienne de Paris.

Et la première de ces pressions gentillettes, Monsieur le Président, c'est vous qui en êtes victime à travers nous.

Je n'ai toujours pas compris pourquoi depuis le 5 juillet dernier, ayant constaté que 75 % de l'Assemblée s'était portée sur un vote, pourquoi on vous fait injonction, gentilette mais quand même, c'est suffisamment répété pour que ce soit interprété de la façon, d'élargir cette base. Mais dans quelle démocratie on dit qu'on va poursuivre un processus, une discussion au-delà de 75 % ? Il y a des gens qui font des 49.3 et qui n'ont même pas 51 %. Ce sont les mêmes qui nous demandent d'aller au-delà de 75 %, en tout cas qui vous demandent d'aller aux 75 %. Je dirai que c'est une des portes d'entrée du problème qui fait qu'on se retrouve dans des situations aujourd'hui, pour certains dérangeantes.

On a fini par mettre mal à l'aise la majorité qui a fini presque par culpabiliser de ne pas arriver à satisfaire cet objectif de dépasser ce seuil des 75 % et nous qui serions tentés de se sentir coupables de ne pas atteindre avec vous cet objectif. Donc ça mérite d'être posé. Ça, c'est la question de la légitimité.

Lorsqu'on s'y penche encore plus près sur le sujet, il y a la question du doute. Vous n'imaginez quand même pas que nous serions enfermés dans une citadelle de certitudes et que nous n'avons pas douté. On évolue avec le temps, avec les générations, avec des échanges dans cet hémicycle et ailleurs, et évidemment qu'on doute, même si je veux ajouter que dans notre société corse, ça fait partie des malaises que je veux poser. C'est difficile de douter.

À force de nous apprendre à penser contre nous-mêmes, à force de nous apprendre que la vérité, elle est dans le camp d'en face, à force de nous dire qu'il faut aller marcher dans les sabots de l'autre, à force d'être asséné par une doctrine qui est la vôtre depuis des années et que vous avez supportée mieux que quiconque dans l'opinion, o figlioli ! Campemu a settimana santa, ci si hè messu ancu u Cardinale ! Même le Cardinal s'y est mis sur l'autonomie !

C'est difficile de nourrir dans notre société une pensée alternative.

Eh bien, nous y sommes arrivés, non pas pour le seul plaisir d'apporter la contradiction, parce que nous siégerions dans les bancs de l'opposition. D'abord par devoir de représenter celles et ceux qui nous ont mandatés et qui nous ont placés dans l'opposition. Mais aussi parce que, à un moment donné, je le disais à Paul-Félix tout à l'heure, on a fait un choix. Un philosophe, je crois que c'est Hegel, qui disait « *on choisit toujours davantage la chaussette reprise que la chaussette déchirée* », mais il dit « *c'est l'exact contraire de la conscience* ».

Moi, entre une conscience déchirée par le doute et une conscience reprise, c'est-à-dire une conscience qui copie celle de l'autre, par nature, je préfère avoir la conscience déchirée, je préfère douter et creuser le problème. Et dans une société où la pensée unique est à ce point installée, vous avez des gens qui, par fatigue informationnelle, finissent par basculer sans bien réfléchir.

Eh bien moi, je fais partie des gens qui réfléchissent et qui nourrissent un esprit critique.

Vous connaissez la devinette ? Le crayon et la gomme coûtent 12 €, le crayon coûte 10 € de plus que la gomme. 95 % des gens spontanément vous disent que la gomme coûte 2 € et le crayon 10 €. Ça c'est par fatigue informationnelle. Ils ont la paresse d'aller décrypter la problématique. Et c'est ce qui se passe dans l'opinion.

Vous êtes, et c'est un succès, arrivé à distiller l'autonomie, puisque c'est de ça dont on va parler, comme le sujet qui n'appelle pas d'alternative. Alors on ne va pas s'excuser d'avoir posé une alternative.

D'où vient cette alternative ? Elle vient de ce que d'abord, nous avons accepté.

Resituons les choses. Le décès d'Yvan Colonna, c'était très bien dit avec, je répète, la lucidité ravageuse de notre ami Paul Quastana, la réponse qui est donnée qui ne correspond pas à la demande de la rue. La réponse qui est donnée, c'est autonomie, puis on avance. Mais est-ce qu'on peut rappeler, sans rentrer dans une compétition qui consisterait à savoir qui a fait le plus d'efforts, est-ce que l'opinion a intégré que nous, là d'où l'on vient, l'autonomie, on ne l'a pas proposée et on ne l'a pas demandée ? C'est vous qui l'avez demandée, c'est le Gouvernement qui l'a proposée. Ça fait de nous des êtres peut-être plus libres pour y aller ou ne pas y aller.

Est-ce qu'on a fait le choix de ne pas y aller ? Est-ce qu'on a boudé ? Est-ce qu'on a pratiqué la chaise vide ? Non. On est rentré avec nos trajectoires,

mais en responsabilité, et c'est ce que montrera bien le vote tout à l'heure, en responsabilité, dans ce processus, dans ce travail qu'on a mis en partage entre nous et qu'on a mis en partage avec l'État, pour arriver à quoi ? A admettre, je pars du plus difficile a priori mais qui est le sujet qui sera celui qui consacra ou pas nos efforts, le plus difficile, c'est de convaincre, mais pas de nous convaincre entre nous, on en a bien vu les limites, de convaincre l'opinion.

Donc le sujet qui est le plus évident, c'est la consultation. On est rapidement tombé d'accord.

Nous, on tombe d'autant plus rapidement d'accord qu'on vous le dit depuis le départ, ce processus, il souffre d'un déficit de consultation. On a été dans l'entre soi, on s'est retrouvé à 8 élus place Beauvau. Ce n'est pas de votre faute, Monsieur le Président, je ne vous accable pas. Le fait est qu'à ce jour, les conditions ont été réunies pour que nous travaillions dans l'entre soi.

Que la Collectivité soit la matrice, et je l'assume, des évolutions constitutionnelles, c'est une chose. Il y a dans les tribunes des gens qui n'ont jamais été consultés, ou pas assez. Donc, on prend des décisions qui les engagent car aujourd'hui on ouvre, ou pas, le champ des possibles.

Donc, premier sujet, je l'évacue assez rapidement, bien entendu, nous voterons sans la moindre ambiguïté l'idée qu'il faut consulter.

Deuxième sujet qui est celui qui touche cette fois à la méthode.

Ce n'est pas moi qui l'ai dit seulement. Il y a deux demandes qui n'ont jamais trouvé de réponse :

La première, elle émane d'un Monsieur qui veut nous rendre visite le 24 février 2022, Place Beauvau, pendant une heure et demie, c'était le président de la République. Il dit plusieurs choses, il parle d'identité méditerranéenne, il parle de reconnaissance et puis il pose une question : comment voyez-vous la Corse en 2050 ? Et Madame la Présidente, vous m'avez fait le plaisir de m'inviter l'autre jour à une rencontre avec l'Assemblea di a Giuventù. Au bout de ces échanges au plus haut niveau, qu'est-ce qu'on retrouve ? Un jeune, ce n'était pas un acharné de la République le jeune, si j'ai bien compris, et il nous demande, en considérant que nous avons l'âge qu'il aura dans 25 ans, quelle Corse vous préparez pour 2050 ?

Donc, il y a quand même ce sentiment d'avoir pris le film à l'envers. Est-ce qu'on a répondu à qu'est-ce qu'on veut pour 2050 ? Et après derrière, on y mettait l'institutionnel. On a pris le film dans l'autre sens.

Aujourd'hui, je vous mets au défi de répondre à ceux qui sont dans le public, à ceux qui nous écoutent, de leur dire, de leur affirmer, de leur développer l'idée qu'on se fait de la Corse en 2050.

Or, la seule réponse qui a été donnée pour l'heure à celles et ceux qui nous écoutent, qui suivent les débats et au président de la République, et à ce jeune et à d'autres sûrement, c'est une réponse institutionnelle. Eh bien, nous, et comme ont été pris nous aussi dans ce labyrinthe, nous la Corse qu'on voit en 2050, c'est une Corse qui sera pourvue d'un statut d'autonomie. Ça ne préjuge pas des travaux qui viendront derrière. Mais à ce stade, c'est la seule réponse qu'on a donnée.

Et donc vous avez une jeunesse qui se sent naturellement orpheline d'un espoir à ce stade. Mais il n'y a pas que la jeunesse qui se sent orpheline d'un espoir. On a laissé l'avenir en jachère pour le moment. Et on se prend dans cette distraction coupable, dans des exquis urbanités à Beauvau ou ailleurs, à discuter d'autonomie. Et puis à un moment donné, on se pose la question et vous y répondez : c'est quoi l'autonomie ? Et vous, de commissions que Romain Colonna a précisées, présidées, animées, on arrive à peu près à savoir de quoi il s'agit.

Et vous dites ces deux choses, c'est ce qu'on retrouve et j'en viens au texte, outre la consultation, vous dites « l'autonomie, c'est le pouvoir législatif », et donc il n'y a pas de pouvoir législatif sans autonomie. Et nous, on continue à travailler. On continue à travailler sur un champ qui est préalable, et là je veux être sérieux, on n'est pas dans l'anecdote, parce que c'est à mon avis, la séquence la plus fertile intellectuellement et politiquement que nous ayons produite ensemble. Et c'est pour ça que j'ai insisté pour que nous votions par bloc, parce que celui-là, il prend la mesure des efforts que nous avons faits les uns vers les autres.

On part du 5 juillet où vous êtes sur le peuple, la langue, la terre, etc., et nous, on occulte cette position, on est sur un sujet beaucoup plus technique qui va de l'adaptation, et on se retrouve ce soir avec un sujet commun qui n'est pas un petit sujet et qui ne se retrouve pas dans un cahier d'écoliers, qui se retrouve dans la hiérarchie des normes, en tout cas françaises, puisque au-dessus il y a des directives européennes, au sommet de la hiérarchie des normes de production de lois, c'est la Constitution.

Dans la Constitution, on a un champ que j'appelle « le champ de la reconnaissance ». Je veux que celles et ceux qui nous écoutent, qui nous regardent, qui nous observent, sachent combien nous avons contribué, quel est le chemin que nous avons parcouru pour parler de communauté linguistique, pour parler de statut de la langue, pour parler du rapport singulier à la terre.

Alors on a un déficit de paternité avec le président de l'Exécutif, je sais plus qui en a parlé en premier, le fait est que nous partageons, nous, nous contribuons à écrire ce qui, à mon avis, va poser le plus de problèmes dans la suite, le rapport singulier à la terre. Est-ce qu'on mesure là où on est arrivé ? C'est ce que j'appelle le champ ontologique, parce que ce sujet-là ne peut pas appartenir à un camp. C'est comme l'indignation qui a suivi le décès d'Yvan Colonna, ce n'est pas cette indignation, une indignation d'ordre politique, c'est une indignation qui touche chacun de nous dans ce que nous avons d'humanité. Et la corsitude, elle n'appartient pas à un camp, simu corse quant'è voi, et vous le savez, les Corses doivent le savoir.

Donc ce champ ontologique qui consiste à dire qui on est, d'où vient ce sentiment anxigène de ne plus être ce que nous sommes, il appartient à tous et nous y entrons de plain-pied sans la moindre ambiguïté.

Et puis on arrive à se diviser un moment donné, pas à se diviser pour le plaisir de se diviser, mais parce qu'il y a une démocratie. Pensez à ces dizaines, centaines, milliers, je ne sais pas, dizaines de milliers d'hommes et de femmes, ce soir, qui ne pensent pas comme vous.

Est-ce qu'on peut imaginer que ces gens-là doivent être représentés ? Et ils le sont par nous sur un sujet ou sur une porte d'entrée qui est le cœur de nos divergences, ce que vous appelez le cœur nucléaire, c'est le pouvoir législatif, parce que vous considérez que pas d'autonomie sans pouvoir législatif.

Alors je l'ai dit, je vais le redire, cette définition qui est bue, distillée, répandue de toutes parts, c'est ce que j'appelle moi de l' « autonomie », vous produisez de la norme. Mais ça ne suffit pas de dire : « j'ai la capacité à produire ma norme, ma propre loi ». Ce soir, en conscience, je vais au restaurant et je me dis, « tiens, j'aimerais mieux manger du homard que de la crevette », je produis ma norme, c'est mon libre arbitre, je produis ma propre loi. Mais si cette loi n'est pas corrélée aux moyens, ça reste de l'autonomie conceptuelle.

Donc l'autonomie en réalité, ce n'est pas seulement l'inscription qui consiste à dire « j'ai le pouvoir de la faire, la loi » c'est de savoir si j'ai les moyens de choisir entre la crevette et le homard.

Et là, vous allez me dire, « mais c'est renvoyé à la loi organique ». Et, ce n'est pas un petit sujet, et ce n'est pas moi qui vous le dis, c'est votre ami, c'est De Courson qui vous le dit, enfin votre nouvel ami.

Il vous dit quoi ? Parce que c'est probablement l'homme le plus aguerri dans les travées de l'Assemblée nationale pour ce qui touche aux sujets fiscaux, il dit : pas d'autonomie sans fiscalité. Et les gouvernants nous l'ont dit, à bas bruit,

mais ils nous l'ont dit, « si vous voulez l'autonomie, il va falloir assurer votre autonomie ». Assurer son autonomie, c'est assurer par la fiscalité.

Alors même si c'est renvoyé à la loi organique, c'est quoi de la fiscalité pour les gens qui comprennent assez peu ces choses-là ? On va prendre un exemple : il y a 500 millions de TVA, à mon avis c'est là qu'il faut aller chercher, on ne va pas aller chercher sur le tabac ou sur les taxes de transport. Admettons qu'on nous donne 10 points, 20 points, ça fait 100 millions, c'est bien. Mais les Corses doivent savoir que c'est d'un donnant/donnant. On nous a bien prévenus, on a bien entendu les mêmes choses. Quand on va vous donner de la fiscalité pour assurer l' « autonormie », qui deviendra l'autonomie dès lors qu'elle sera corrélée aux moyens, vous serez contraints à générer des recettes depuis cette nouvelle ressource, ou nous serons contraints puisque nous souhaitons aller jusqu'au bout nous aussi, et peut-être que nous aurons à gérer ensemble cette autonomie.

Les gens qui nous écoutent ne connaissent peut-être pas la situation de la Collectivité aujourd'hui, qui est alarmante. Avant la fin de la mandature, on sera au bord du naufrage. Mais si on va vers une fiscalité qui n'est pas maîtrisée, on va passer du naufrage au sabordage parce qu'une fiscalité qui est indexée sur les richesses, quand vous ne produisez pas de richesses, c'est un vrai souci. Et je ne dresse pas d'épouvantail se faisant, je pose une situation qui n'est pas aboutie.

Deuxième sujet concernant l'autonomie par le jeu du législatif. Ce n'est pas une invention de ma part, ce n'est pas une volonté de faire peur, de distiller des craintes artificielles. Vous l'avez tous signée, tous, le 23 février dernier, lors de la déclaration dite solennelle, vous avez pour objectif d'exercer toutes les compétences législatives, sauf le régalien. Je ne vous blâme pas. Dans ces compétences-là, il y a des compétences, je pense à la sécurité sociale, je pense au régime de retraite, je pense à l'éducation nationale, je pense à la santé, qu'à titre personnel, est-ce que vous nous en reconnaissez le droit ? Je n'ai pas envie et je ne souhaite pas que ces compétences-là, non régaliennes, soient exercées par une Assemblée délibérante comme la nôtre. Je ne le souhaite pas !

Est-ce que le président de la République, est-ce que vous, majorité, vous pouvez entendre qu'on ne veut pas aller vers cela ?

Je vais un peu plus loin, parce qu'on pourrait nous faire le procès de dire : vous ne voulez pas, parce que c'est eux qui sont aux affaires. Je veux dire avec beaucoup de pudeur, mais sans faux-semblants, ceux qui sont aux affaires aujourd'hui, la Corse doit le savoir, ce ne sont pas les moins vertueux. Cette équipe-là, on peut leur faire confiance.

Est-ce qu'il y a des démons en ce moment qui rendent la société plus délitée chaque jour en Corse ? Paul-Jo, tu parlais ce matin de peste blanche, de

peste noire. Est-ce que ces gens-là ont vocation à arriver au pouvoir demain ? Est-ce que c'est une hypothèse irrecevable ? Moi je n'ai pas envie donner plus de pouvoir à ces gens-là, pas plus que je n'ai envie d'offrir, et c'est la formule de Paul-Fé, il est d'accord pour quoi Paul-Felix, il le dira mieux que nous ? Il est d'accord, parce que ça ouvre le champ des possibles. Mais les possibles vers lesquels il veut tendre, moi je ne veux pas y aller, il y a des milliers de Corses qui ne veulent pas y aller vers ce possible-là.

Et vous nous demandez ce soir d'ouvrir la clé qui est le pouvoir législatif pour tendre vers cet objectif ? Est-ce que, oui ou non, on peut entendre ici et à Paris, qu'il y a des gens qui ne veulent pas aller sur ce chemin ? Est-ce que, oui ou non, il y a des gens qui peuvent entendre qu'on ne veut pas faire partie de cette épopée ? Est-ce qu'il y a des gens à Paris et ici qui peuvent comprendre que nous ne voulons pas participer au film dont vous posez ce soir la bande d'annonce ? Est-ce que, oui ou non, des gens ici et à Paris, peuvent comprendre qu'après la finale, la demi-finale, on ne veut pas jouer dans cette Ligue des champions-là ? Est-ce que c'est audible que d'intégrer qu'il y a des pensées alternatives sur ce sujet ? C'est ça la question de fond.

Et je vais en conclure. Ce faisant et ce disant, est-ce qu'on s'est oubliés les uns, les autres, ceux qui me suivront dans cette analyse ? Est-ce qu'on a oublié d'être optimistes, parce que ça a été dit tout à l'heure ? C'est un Russe, je ne sais pas si c'était un communiste, Jean, qui disait « un pessimiste, c'est un optimiste qui a bien réfléchi ».

Alors, on était peut-être optimistes au départ et on a réfléchi. On n'est pas devenu pessimistes non plus, mais on n'a pas oublié de l'être. Je le dis parce qu'on peut sembler distiller un discours grincheux. C'est un discours qui s'ancre dans la réalité. On n'a pas oublié d'être optimistes. Est-ce qu'on a oublié d'être du côté du progrès ? Moi, je crois que lorsqu'on est capables de sacrifier un peu de ses convictions présentes pour bâtir un avenir collectif, je crois qu'on est du côté du progrès. Je crois qu'on a sacrifié un peu de nos convictions présentes, pourtant nous reste cet objectif. Donc, je crois qu'on est restés du côté du progrès. On n'a pas oublié d'être des gens de progrès, pas forcément des progressistes au sens où vous l'entendez.

Est-ce qu'on a oublié d'être des responsables ?

Est-ce qu'on a fait péter le processus jusqu'à présent, quand l'occasion nous en était donnée ?

Est-ce qu'on s'est conduits de façon responsable durant nos travaux ?

Est-ce qu'on s'est conduits de façon responsable à Beauvau en disant : nous ne sommes pas d'accord ? Je veux préciser, à toutes fins utiles, qu'il n'y a pas eu d'accord place Beauvau, il n'y a pas eu d'accord place Beauvau ! Il y a un texte qui est sorti, il y a 2 personnes qui ne sont pas d'accord avec le texte, mais qui disent au nom du fait majoritaire, il faut faire prospérer ce texte.

Il arrive aujourd'hui, on ne va pas se dédire. Moi, je n'étais pas d'accord avant, je n'étais pas d'accord à Beauvau, je ne suis pas d'accord aujourd'hui, je ne serai pas d'accord demain sur l'octroi du pouvoir législatif.

Et ce soir, l'occasion nous est donnée de le dire. Ça ne fait pas de nous des gens irresponsables. Est-ce qu'on a oublié d'être nous-mêmes ? Pour ma part, j'ai toujours été un régionaliste, je le souhaite, je n'ai jamais été autonomiste, je ne sais pas si je le deviendrai, j'ai une constance dans mon engagement. Je crois que la France a un intérêt à donner de la respiration à ses territoires, notamment aux territoires les plus singuliers. J'ai voulu, en tant que régionaliste, il me semble être accompagné dans cette démarche, poser la singularité de notre territoire, qu'elle soit reconnue et via le pouvoir d'adaptation, créer les conditions de mise en œuvre des compétences que je vois se dessiner dans l'article premier. Je crois qu'on est restés nous-mêmes, on ne s'est pas oubliés.

Est-ce qu'enfin, nous sommes des hommes et des femmes de paix ?

Est-ce qu'on a oublié cela ? Est-ce qu'on a oublié le contexte dans lequel tout ça est né ?

Est-ce qu'on est défavorables à la paix ?

Est-ce qu'on est aveugles ? Est-ce qu'on ne sent pas les choses ? Est-ce qu'on ne sent pas la tension ?

Mais on a discuté, on a discuté en paix, on a discuté en paix avec nous, entre nous et on a discuté en paix avec l'État, sur une formule que j'aime bien qui est de Feli, Madame la Présidente, vous l'avez citée, je voulais la citer à mon tour, « Golu » :

*« S'ellu ci hè un dumane di pace à mez'e scume
Parlà ne in seme o Senna parlà ne fiume à fiume ».*

Je crois qu'on a discuté fiume à fiume avec l'État, en bonne intelligence.

Et enfin, est-ce qu'on a oublié d'être Corses ? Pardon de finir là-dessus, de grâce ne donnez pas, ne donnons pas l'impression qu'il y aurait d'un côté les bons et les mauvais corses, ceux qui seraient pour l'autonomie dans laquelle vous

êtes engagés, et pour l'autonomie dite raisonnable, dans laquelle nous on s'engage. Il ne peut pas y avoir de bons et de mauvais Corses, en tout cas, s'il y a des mauvais Corses, ils sont dans les deux camps et s'il y a des bons Corses, ils sont dans les deux camps.

Sans rien n'avoir oublié ni de ce qu'on doit être, des hommes de paix, des hommes responsables, des Corses, des optimistes, je crois qu'aujourd'hui, d'abord que cela nous permet d'avoir les yeux ouverts sur des réalités, sur les réalités qui nous attendent. Ça nous permet, quand on a les yeux ouverts d'abord, de nous regarder les uns les autres tranquillement, sereinement, en dignité. Ça nous permet de regarder nos aînés, et j'y pense parce qu'on est tous les héritiers de quelqu'un qui nous regarde. Moi, je peux regarder mes aînés dans les yeux, je peux regarder mes enfants dans les yeux, je crois qu'on leur doit encore davantage qu'à nos aînés. Et puis surtout, on peut se regarder dans un miroir.

Au fond, n'est- ce pas là tout ce qui vaille ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je vous rassure, a priori je ne ferai pas 30 minutes.

Commencer par dire ici que les choses soient bien claires, au nom du groupe « Fà populu in seme » que personne, ici, n'a à se justifier d'être Corse ou pas Corse, d'être bon Corse ou mauvais Corse, personne ! Nous, nous ne donnons de leçon à personne et nous estimons, à ce titre, ne pas avoir à en recevoir.

Mais je voudrais quand même préciser quelque chose et c'est important. Ce qui est interrogé là, ce n'est pas uniquement notre volonté d'aller vers un pouvoir législatif ou pas, ce qui est interrogé là, c'est fondamentalement notre capacité à marcher, nous l'avons déjà dit dans cet hémicycle, à marcher les uns vers les autres, notre capacité collective à trouver des points d'accord, non pas sur l'autonomie, et je crois que c'est là où il y a une différence d'appréciation par rapport à ce que je viens d'entendre. La question qui se pose à nous, à travers le vote que l'on s'apprête à faire, ce n'est pas exclusivement une question liée à l'autonomie. L'autonomie, ce n'est que la conséquence, nous l'avons toujours dit, de la solution politique que nous recherchons.

Nous avons la possibilité, ça a été rappelé, forts des 70 % et plus de cet hémicycle, d'aller et de retourner à Beauvau, à Paris, de négocier avec le Gouvernement, l'État, et dire : nous, nous avons une délibération, celle du 5 juillet 2023, qui est accréditée par plus de 70 % des Corses.

Nous avons choisi le chemin le plus difficile, mais le plus vertueux, celui de se parler, celui de dialoguer, celui d'essayer de trouver des points d'accord.

Deux ans de discussion avec le Gouvernement, deux ans de discussion avec le Gouvernement, avec des hauts et des bas, et 6 mois de discussion entre nous. Alors je vais vous dire, moi j'ai peut-être au départ perçu le discours d'Emmanuel Macron, en tout cas cette partie-là, comme une forme d'injonction à nous dire : vous devez élargir au-delà des 73 %. Je veux dire quelque chose au final, au risque de vous étonner, je suis extrêmement fier du travail que l'on a réalisé, extrêmement fier d'avoir pu nous mettre autour de la table et de trouver tous les points de convergence possibles. Pourquoi ? Parce que les points de convergence, nous ne les avons pas cherchés au nom de l'autonomie, encore une fois, les points de convergence, nous les avons cherchés au nom de l'intérêt des Corses et de la Corse. Qui étions-nous pour craindre une seule seconde, au nom du fait majoritaire, de tendre la main vers les autres, vers le fait minoritaire ? Qui étions nous pour craindre ça ?

Nous n'avons jamais, en démocratie et selon notre histoire politique et selon nos aspirations, nous n'avons pas une seule seconde ni à craindre de tendre la main, ni à rougir du travail que nous avons fait.

Mais au sujet de l'autonomie, je terminerai, alors je ne comptais pas le faire mais puisque Jean-Martin Mondoloni m'a taquiné en citant le travail de la commission, j'en ferai autant et il m'en excusera par avance lorsqu'il dit : je n'ai jamais été autonomiste. Avant de rentrer dans cet hémicycle, j'ai relu un article de 2012 où une journaliste, Monsieur Mondoloni, vous demandait en 2012 si vous étiez autonomiste ? Je vous livre votre réponse. Vous répondez : oui, oui et 1000 fois oui. C'est votre réponse. Etes-vous autonomiste ? Oui, et 1000 fois oui.

Lorsque vous parlez de là où vous venez, je voulais commencer par-là, je voulais aussi rappeler en 1983 le vote de votre famille politique ou d'une partie de votre famille politique, sur le corse obligatoire.

Je voudrais rappeler aussi en 1988, le vote de votre famille politique ou d'une partie de votre famille politique, sur la reconnaissance du peuple Corse.

Je voudrais rappeler, comme je l'ai fait ce matin en commission, qu'en 2013, pas une voix de droite ne s'est élevée pour voter contre la coofficialité.

Je voudrais donc dire à ce titre-là, qu'il ne s'agit pas aucunement, en tout cas, nous n'avons pas la même interprétation, d'une alternative à l'autonomie. Il s'agissait, pendant 6 mois, d'essayer de trouver les voies et moyens d'une solution politique.

Et moi encore une fois, au nom du groupe, nous sommes extrêmement fiers, extrêmement fiers du travail que nous avons accompli et des voix que nous avons pu dégager.

Alors nous l'avons dit ce matin, ça a été répété dans cet hémicycle, est-ce que c'est notre texte-là que l'on s'apprête à voter, oui ou non ? Non, ce n'est pas notre texte. Est-ce que c'est le texte exclusivement du Président de l'exécutif Gilles Simeoni ? Non. Est-ce que c'est le texte exclusivement du Gouvernement ? Non. Mais nous avons dû puiser aux forces de l'histoire et à notre capacité collective à vouloir avancer pour accepter, pour accepter à un moment donné de faire un pas les uns vers les autres. Et ce texte-là, c'est un texte, faut-il le rappeler, qui procède d'un accord politique avec le Gouvernement, plus généralement avec l'État, à un niveau, qui peut être insatisfaisant pour certains sans doute et plus satisfaisant pour d'autres, mais à un niveau qui n'a jamais été aussi haut dans l'histoire des institutions de notre île et de notre peuple avec l'État. Un niveau d'accord qui n'a jamais été aussi haut.

Je voudrais également ajouter, pour que ça ne soit pas totalement oublié, deux faits majeurs au-delà du 5 juillet qui précèdent notre discussion aujourd'hui. La déclaration solennelle que nous avons eue à quelques mètres d'ici. La déclaration solennelle, elle a engagé, toujours avec cet effort de trouver des points d'équilibre, elle a engagé beaucoup de forces politiques de l'île et certains sont ici présents, je voudrais les saluer. Il y avait les parlementaires et les représentants des associations des maires notamment, le maire de Bastia, le maire d'Aiacciu. Donc, ce n'est pas rien non plus.

Notre Assemblée, on nous dit souvent et on entend la préoccupation, on nous dit souvent qu'il ne faut pas mésestimer le bloc communal. Alors ce n'est peut-être pas tout le bloc communal, mais notre Assemblée n'est pas déconnectée totalement dans notre réflexion non plus du bloc communal. Il y a quelques jours, les deux maires des principales villes et les deux représentants des associations ont approuvé un accord général pour une solution politique avec tout ce que nous avons mis dedans.

Ça, c'est un des faits majeurs qui précède mon propos et nos discussions, un autre fait majeur, ça a été l'accord avec le Gouvernement, mais je ne reviens pas dessus, je l'ai déjà évoqué. Alors, on peut critiquer le format des repas, des réunions, le travail, le manque de travail, les hauts, les bas, mais au final, il y a quand même eu un accord avec le Gouvernement.

Et je reste « sur l'Etat », puisqu'on a fait beaucoup de citations aujourd'hui, vous me permettez d'en faire une à mon tour, j'avais lu un livre à l'époque, c'était le cours de Pierre Bourdieu, un des plus grands sociologues français, intitulé « sur l'État », cours qu'il a prononcé au Collège de France, et il a cherché sur des centaines et des centaines de pages, à donner une définition acceptable de l'État. Et il est arrivé comme définition, je vous la livre, elle est très courte, il a dit : l'État, en fait, peut se traduire à travers l'effet du c'est ainsi et de la fermeture des possibles. Quand on lui demandait mais c'est quoi l'État ? C'est la fermeture des possibles.

Et cette fermeture des possibles-là, on s'y est globalement opposés depuis 50 ans maintenant pour les luttes populaires et depuis 10 ans plus particulièrement pour les luttes constitutionnelles et institutionnelles.

Qu'est-ce qui s'est passé il y a quelques jours à Beauvau ? Au plus haut sommet de l'État avec Emmanuel Macron qui avait donné mandat au ministre de l'Intérieur, Monsieur Darmanin, nous avons en responsabilité, trouvé les voies ensemble, avec d'autres, de l'ouverture du champ des possibles. Nous disons que ce qui se joue ici, il ne faut pas brûler les étapes, ce n'est pas la rédaction des lois organiques, c'est simplement donner une voie à l'espérance et donner une ouverture, certains la considérerons comme petite, infime, nous, nous la considérons comme indispensable, une ouverture au champ des possibles.

Et, nous ne voyons pas autre chose pour solder 50 années de conflit, 50 années de souffrance et d'espérance, 2 années de discussion, 6 mois de réunions entre nous, l'ouverture du champ des possibles.

Dire que cette ouverture du champ des possibles, elle est corroborée, elle est appuyée aussi par des faits, et je ne serai pas tellement plus long, mais que je voudrais rappeler : la légitimité historique du peuple Corse, la légitimité géographique du peuple Corse qui vit sur une île, la légitimité politique du combat depuis 50 ans maintenant pour sa période contemporaine, la légitimité démocratique validée par les urnes.

Vous dire aussi, en Méditerranée, puisque c'est à l'article un du projet constitutionnel, qu'on parle de la Méditerranée, que nos débats sont d'une parfaite banalité dans tout le bassin méditerranéen et au-delà, en Europe, d'une parfaite banalité.

Et ça sera le mot de la fin me concernant, pour rappeler deux choses. La première, c'est qu'il est inscrit dans cette délibération la notion d'intérêts propres. Nous avons toujours dit, et encore une fois, nous le répétons, sans emphase, mais parce que c'est le mandat politique qui nous a été donné, que

lorsqu'une constitution va à l'encontre des intérêts propres d'un peuple, ce n'est pas au peuple de changer, c'est à la constitution. Nous ne demandons rien d'autre.

Et nous disons, Monsieur le Président de l'exécutif, Madame la Présidente, chers collègues, que nous voulons clore cette première phase par un vote positif, bien évidemment, de ce qui nous est proposé, que nous le faisons en toute responsabilité, en toute maturité politique, avec beaucoup de fierté.

Et nous vous disons aussi, chè ùn sete micca solu, v'avemu da accumpagnà nant'à a strada petricosa di a neguziazione, vulemu di simpliciamente chì emu da caminà à fiancu à voi, à fiancu à tutti quelli ch'anu da purtà a voce di a Corsica è di l'intaressi di a Corsica, è ch'emu da andà tranquillamente, ma cù assai assai determinazione, davanti à l'inseme di i parlamintari francesi pà di li in tantu cà demucrati, addirizzendu ci à altri demucrati, chè no vulemu fà valè, l'intaressi di a Corsica è di i Corsi chì anu u dirittu à a felicità, chì ùn vulemu micca barattà, sò i diritti di u populu corsu chè no cuntemu fà valè.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Cathy Cognetti qui a demandé la parole.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Allora, di quale paese site ? Di quale ne site ?

Savez-vous que peut-être dans quelques années plus personne ne pourra prononcer cette simple phrase, cette expression pourtant commune et traditionnelle que l'on pouvait demander au sein de nos villages à quelqu'un qui passait, à une personne qui traversait les lieux ?

On le sait, dans l'histoire, c'est toujours le collectif qui a permis de surmonter les obstacles, d'affronter, de vaincre les enjeux.

Alors est-ce que nous faisons bien ? La loi organique nous le dira.

Je souhaitais donc faire cette explication de vote qui exprime mieux ma position face à ce texte qui se veut général mais qui est le fruit de concessions réciproques.

Quand je lis l'alinéa un de l'écriture constitutionnelle : la langue, le rapport à la terre, je m'y reconnais intégralement. J'aurais été même plus loin au niveau de la coofficialité de la langue.

En poursuivant l'adaptation, j'y tiens également et je l'ai dit à plusieurs reprises dans cet hémicycle, et ce que défendait notre délibération du 5 juillet l'an dernier, c'est une procédure qui peut activer des leviers pour la Corse en restant dans un environnement constitutionnel acceptable pour tous. Ça peut régler le problème du transfert de l'eau, de l'assainissement aux EPCI dont beaucoup d'entre nous considèrent que c'est une hérésie en Corse, ou encore d'abaisser pour la Corse, le seuil démographique de constitution d'une intercommunalité et c'est l'élue de l'intercommunalité Pasquale Paoli, avec les difficultés qu'elle a rencontrées, qui vous en parle aujourd'hui.

Ce sont des aménagements normatifs qui supposent motiver le besoin en différenciation.

A l'inverse, quand j'arrive au nœud gordien de l'écriture constitutionnelle, alinéa 3, le pouvoir législatif, je peux comprendre que vous espérez avoir ce bloc de compétences en lieu et place du Parlement et son filtre parlementaire. Je peux y souscrire selon certaines compétences qui seront transférées et qui seront exercées par la Collectivité. Mais je comprends aussi le vote prudentiel de mon groupe car il faut respecter les diversités, et surtout que personne au sein de notre groupe ne souhaite voir la fin de ce processus.

Je regrette aussi que la population n'ait pas été entendue avant, ou du moins qu'elle ait pu voter en faveur de ce processus ou pas.

Autant que je sais, la Corse doit pouvoir se différencier, y compris dans la norme, pour être elle-même, pour que le droit soit adopté, calibré à sa taille, sa densité, sa démographie, son relief, son insularité. L'élue locale que je suis, vous le dis, dans l'interco Pasquale Paoli, la plus faiblement peuplée, la plus rurale, la plus pauvre, doit lutter au quotidien dans un environnement normatif complexe et parfois et souvent inadapté.

Autant que je sais, la Corse fait partie de l'ensemble français et doit pouvoir continuer à bénéficier de la solidarité nationale. Nous sommes dans une île à la population vieillissante, comptant une part minoritaire d'actifs. Ce serait chimère bien périlleuse de vouloir s'aventurer dans des ornières, du moins pour le moment, difficiles. Là encore, c'est l'élue de la Communauté Pascale Paoli et d'un territoire rural qui vous en parle, avec toutes les contraintes que j'ai subies et que nos populations subissent au quotidien.

Donc pour moi, c'est un dilemme, mais je ne suis pas fermée à un pouvoir législatif encadré, maîtrisé sur quelques compétences. Je sais que ce n'est pas possible à ce stade et je veux quand même nous donner espoir de continuer dans ce processus. Je sais qu'on ne peut pas déposer la liste des compétences et j'espère cependant que nous ne le ferons pas, comme on dit chez nous, u passu più grande chè l'infurcatoghja, parce que ça serait préjudiciable pour notre île.

Ce que je voudrais dire en conclusion, c'est que dans les mois à venir, nous allons voter une loi organique, qu'elle sera importante pour la Corse, pour son devenir et pour notre jeunesse.

En fait, ce que nous voulons, ce sont des routes et des équipements structurants, c'est un avenir pour nos jeunes, c'est la possibilité de vivre, de travailler et de pouvoir se loger en Corse.

Alors qu'importe la différence de nos idées, de nos opinions, notre seul et unique enjeu, c'est l'avenir de la Corse. Et en espérant que d'ici là on progresse de façon à appréhender la diversité politique et la tolérance à l'endroit des idées et des autres, moi je voterai en faveur même du pouvoir législatif, je voterai les trois blocs parce que c'est l'avenir de la Corse. Mais j'espère que nous serons prudents pour l'avenir justement de notre jeunesse et de nos populations.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ce qui a animé tout ce cheminement politique, ça a été dit par beaucoup, qui a été ravivé par l'exécution sordide et tragique d'Yvan, c'est quand même un esprit de concorde qui ne se traduit pas aujourd'hui par un consensus politique, par des prises de considérations béates, il y a une lucidité partagée par tous. Il y a un poids chaque fois qu'on s'exprime, parce qu'on s'exprime tout autant pour nous que pour les autres. Je trouve que la société Corse, sa classe politique, son ensemble sociétal fait d'étudiants, de syndicalistes, d'hommes, de femmes, tout ce qui constitue notre corps constitué, son monde entrepreneurial, nous accompagnent dans la recherche de cette concorde.

En revanche, je ne l'ai pas trouvée du côté des autres tenants de la discussion, les Parisiens. Et, chaque fois qu'on cherche un traceur, qu'on cherche au minimum un peu d'empathie, on trouve des actes de rupture.

Moi, avant-hier, j'étais au procès d'un militant qui, cette fois, a vu sa peine tripler pour non-signature du Fijait parce que cette fois, on lui a fait en affilé trois non-signatures. Pourtant, ceux qui ont été avec moi à l'écoute de hauts personnages de l'État, ont entendu que c'était une mesure injuste et qu'elle ferait partie de la solution. Il n'y a aucun élément traceur qui permet de l'apprécier.

Hier matin, un militant « Core in fronte », père de famille, a vu sa porte dynamitée, une intrusion militaire dans un petit appartement qui a été saccagé. Il est actuellement en garde à vue sur une instruction du parquet antiterroriste, mais avec des agissements qui sont liés à des simples policiers, qui ont quand même une tutelle qui est celle avec qui on discute.

Donc moi, je ne sais pas où est-ce qu'on veut aller. À la dernière intrusion militaire dans un appartement, on a répondu, nous, pacifiquement et on s'est signalés auprès d'une résidence d'un ministre. Alors peut-être que demain, puisqu'ils n'ont pas encore compris qu'il fallait des mesures qui soient en lien avec notre volonté d'apaisement, qu'il faut qu'on aille chez un Premier ministre, c'est possible. Mais est-ce que c'est cette spirale-là qu'on veut nous imposer ?

Je pense qu'aujourd'hui, on a en permanence recherché la solution politique, avec bien entendu des contraintes. Paul vous l'a dit, on est allés à la discussion, on est allés antérieurement à des discussions. Paul était là dès 1992, dans les discussions avec Joxe, chef de file de la délégation indépendantiste. Donc, il sait comment se passent les discussions. Il a participé à toutes les discussions de Matignon avec Jospin. À aucun moment, on a mis en avant des dogmes politiques infondés et qui étaient des curseurs de refus. On est allés en sachant très bien que la discussion était dans un simple petit hôtel à Paris, qui a juste l'avantage d'être à deux pas de l'Élysée, donc une promiscuité positive. Mais on n'était ni à Oslo, ni sur les bords du lac Léman. Donc, ça veut dire qu'on est allés pour une étape et une simple étape.

On est partis de très bas et nous, indépendantistes, avons gardé la conviction que la concession politique que nous faisons à accepter une autonomie sur une étape transitoire de quelques années, était déjà un effort politique fort.

On a pris acte qu'aujourd'hui dans une écriture française pure, le mot « peuple Corse » qui a été rejeté, Nadine nous l'a dit ce matin, par le Conseil constitutionnel dès 1992, ne peut plus être réécrit, ou en tout cas dans ces conditions d'écritures constitutionnelles, avec ses articles 1 et 2 et surtout avec sa référence au préambule de la Déclaration des droits de l'homme. Ils sont psychorigiques là-dessus.

Ensuite on est restés sur ce qui est équivalent dans les autres régions européennes périphériques.

Aujourd'hui, en Europe, il y a plus de 300 millions d'habitants qui vivent avec des statuts d'autonomie. On vous a en permanence cité en référence, entre autres, les îles de l'espace latin, Espagne, Portugal, Italie. Et tous les statuts de ces régions insulaires européennes, ont une déclinaison par des lois qui leur permettent de faire localement des lois. C'est le principe même de l'autonomie.

Jean-Martin, ce matin en réunion confidentielle, nous a dit : moi, je suis pour une autonomie raisonnable. Je l'entends. Mais est-ce que l'autonomie tout court est déraisonnable ? Je ne pense pas. Je ne pense pas !

Donc, je crois qu'il n'y a pas d'adaptation possible à l'autonomie. L'autonomie, elle ne se décrète pas, elle ne s'écrit pas. Par contre, elle est déjà façonnée. Elle a une histoire, y compris dans l'histoire de la France. Moi, j'aurais très bien pu rentrer dans un niveau de discussion fermée et qui dit : la première étape avant l'indépendance, c'est d'être un « état associé », ce que fait déjà la France avec Monaco et Andorre, en ne restant qu'en France. On ne l'a pas fait. On est restés dans une logique de cet esprit de concorde qui veut qu'on aille là où on peut aller, è chì u passu ùn sia micca più longu chì l'infurcatura.

Donc dans ces conditions, ce qu'on attend de ceux qui sont des progressistes, mais qui sont sceptiques sur la capacité des Corses et de la Corse à s'autogouverner, c'est de laisser passer l'histoire plus que la démocratie, c'est d'accompagner non seulement aujourd'hui, dans un vote qui, je pense, sera raisonnable et à la hauteur des enjeux, mais d'accompagner par un prosélytisme bénéfique, les délégations corses qui iront et qui continueront d'aller à Paris pour convaincre tous les réfractaires à l'évolution du bien-fondé de notre revendication et de sa légitimité. Ça ne sert à rien aujourd'hui d'exciter les forts en gueule qui parlent sur les chaînes parlementaires, sur les chaînes françaises sensationnelles et qui font des déclarations intempestives parce qu'il y aura un moment où ils seront confrontés eux aussi à un principe de réalité.

La solution qu'on propose aujourd'hui, est la plus raisonnable de ce qui a pu être fait, c'est la plus forte, elle est politiquement cohérente, elle est fondée, elle est acceptée par la population. Il n'y a pas un niveau de rejet comme on aurait pu l'avoir lorsqu'il y a eu les discussions du statut de 1982, du statut de 92, du statut de 2002 avorté, initié par Jospin et fini par Sarkozy. Est-ce un phénomène de résilience ? Non. Là aussi, c'est la volonté d'une population d'essayer de passer un cap, d'avoir cette évolution politique et de se comporter dignement.

Donc ce matin, en commission des présidents, j'ai accepté naturellement, et les propos de Cathy qui m'a dit « je voudrais faire les fondations moi aussi », je les ai entendus.

Je crois que ceux qui veulent participer à partir du moment où, entre autres, le groupe indépendantiste a débloqué en acceptant qu'il y ait les 2 tiroirs, celui générique des fondements du besoin du statut d'autonomie, de sa réalité ancrée dans notre communauté insulaire avec ses droits historiques, sa langue, sa culture, son vécu, son patrimoine, son droit à se préserver, ce droit à évoluer, ce droit à ne pas être dépossédé. Tous ceux qui s'y reconnaissent peuvent le voter, il est indépendant dans le vote. Et j'ose espérer qu'il n'y aura personne qui sera fondamentalement contre, qu'au pire il y ait des corsos sceptiques qui attendent encore un peu.

Ensuite, il y a un deuxième bloc où là, il n'a pas été acceptable, entre autres pour nous indépendantistes, qu'on puisse le séparer, c'est un tout qui a un minimum. En fait, ce sont les articles génériques qui ouvrent le champ du possible, qui renvoient à une loi organique, qui est elle-même, pour le moment aujourd'hui, une feuille blanche et qui est très hypothéquée par anticipation, où on pourra avoir des transferts de compétences législatifs et normatifs. C'est ce qu'ont les autres, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel. Ce n'est pas une autonomie non raisonnable. C'est une autonomie contingentée à ce qu'ont tous les autres. A la fin, il y a un article qui, sur la forme, n'a rien à faire dans une révision constitutionnelle, mais c'est celui qui rassure tout le monde et c'est celui qui est le plus empreint de cet esprit de concorde et de démocratie, qui renvoie la décision finale au peuple Corse qui validera in fine tout ce qui aura été proposé au terme de l'élaboration de la loi organique. Je crois qu'on ne peut pas faire quelque chose qui soit aussi transparent, aussi rigoureux et aussi respectueux des divergences.

Donc, dans cette logique, je crois qu'il y a la place pour un vote, non pas d'adhésion, mais un vote d'espoir de nous tendre la main, pour ceux qui sont sur ce banc à droite, qui n'ont pas de conviction fondamentalement autonomiste, mais qui ont la conviction de faire partie d'une communauté Corse historique qui est en déclin, qui est programmée en disparition si elle n'a pas les moyens spécifiques de se protéger, de sauvegarder le peu d'acquis qui restent. Vous savez, une langue qui n'a plus que 100 000 locuteurs, dans l'organisation mondialisée, dans le transfert des échanges, entre autres avec ça, elle est en voie de disparition programmée si elle n'a pas une règle normative forte qui la rend opposable et obligatoire dans beaucoup d'espace.

Demain, quand on est dans une terre aussi belle, qu'il y a autant de flux d'argent mondiaux, si on n'a pas des règles d'interdit pour permettre uniquement à ceux qui sont les ayants droit légitime, à savoir les habitants de l'île, de garder les biens, il y aura une disparition de la possession de la Corse.

Donc tout ceci pour dire que c'est une des dernières fois où on a la possibilité d'avoir, non pas quelque chose, mais l'espoir d'avoir quelque chose.

C'est pour ça qu'aujourd'hui on ne vote pas le statut d'autonomie, on ne vote pas une défiance, on ne vote pas un statut qui est l'antichambre de l'indépendance.

Donc moi, je pense qu'il y a la place, au vu des efforts que nous avons faits, au vu des efforts que vous avez faits aussi, pour qu'on se retrouve et qu'on puisse parler d'une seule voix. Ensuite, il y aura des divergences, mais je vous renvoie en miroir toutes les positions passéistes et passées. Chaque fois qu'il y a eu une évolution institutionnelle, elles n'ont pour le moment, jamais été portées par la fraction majoritaire politique de la Corse. Elles ont toujours été portées dans des logiques de rapport de force, je ne vais pas vous faire un dessin ni vous expliquer le comment du comment du pourquoi. Mais elles sont passées quand même. Et une fois qu'elles ont été passées, adoptées et mises en œuvre, elles ont reçu l'acquiescement et la validation des forces qui y étaient antérieurement opposées. Et, c'est le principe de l'évolution. Les choses s'acceptent, au début on ne les voit pas, et à un moment donné, il y a ceux qui ont le tort d'avoir raison trop tôt.

Jean-Martin, tu as fait une devinette, tu as parlé de la peste. Moi, je vais te parler de Camus et je ne vais pas te dire une devinette. « Il y a toujours un temps », il a dit, « dans l'histoire du monde où ceux qui disent que 2 et 2 font 4 se font tuer ». Mais il a dit aussi que « le problème n'est pas de savoir s'il y a une punition ou une récompense pour ceux qui sont à ces instigations-là, mais c'est d'avoir la réalité et que 2 et 2 font 4 ».

Donc aujourd'hui, ce constat, c'est qu'il y a 50 ans, quand des hommes et des femmes de Corse se sont soulevés, dans un combat qui a commencé de manière assez institutionnelle, par exemple, la Montedison, les boues rouges, qu'ils ont été en phase d'échec et de marginalisation parce qu'il y avait une force politique en Corse, rétrograde, passéiste, mais puissante, il y a eu l'émergence d'un combat politique assez violent et qui, je crois, a amené à la Corse beaucoup d'espoir et peut-être la chance qu'aujourd'hui, on ait à portée de main une avancée politique légitime.

Juste encore pour mémoire, les Sardes, sans effort, ils l'ont eue en 1948, les Açores en 1976, les îles espagnoles, Canari, Madère en 1983. Mais un rappel à l'histoire, ces pays avant d'accorder des statuts d'autonomie à leur minorité, étaient des dictatures, valable aussi pour l'Allemagne. Et nous à la fin de la dictature française, de Pétain en 1943, au lieu de penser à demander l'autonomie qui nous était indue, légitime, on a participé à un effort de guerre pour le bien de l'humanité. Tous les Corses en âge, 23 classes d'âge, ont été mobilisés, ils ont créé l'ossature complète des forces françaises libres, ils ont traversé la mer Méditerranée, ils ont pris Monte Cassino, ils ont pris Rome, ils ont franchi les Alpes et ils sont arrivés jusqu'à Berlin. Au retour, ils ont oublié de penser à la

Corse. Mais c'est cette histoire-là, la nôtre, on ne leur doit rien, mais aujourd'hui ils nous doivent. Et moi je dis que ceux qui se revendiquent d'une logique républicaine, mais la vraie République, qu'ils nous laissent faire un acte républicain en Corse et que tout à l'heure, avec une bonne méditation et une logique raisonnable, ils soient en mesure de nous accompagner.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chi vole piglià a parolla ? Angèle Chiappini et Georges Mela ensuite.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci Madame la Présidente. C'est juste une explication de vote pour laquelle je serai très succincte comme à mon habitude.

Alors c'est une question qui a engendré pour moi beaucoup d'indécisions, jusqu'à maintenant, on peut dire. La reconnaissance constitutionnelle de notre île est, de mon point de vue, une bonne chose, nécessaire. J'adhère donc aux articles du texte qui nous sera proposé, sauf l'article 3 afférent au pouvoir législatif, pour une unique raison.

Je viens du terrain, vous le savez, et je vis pour et à travers lui dans mes fonctions électives et dans mes fonctions professionnelles. À ce titre, je suis favorable à un pouvoir législatif, mais dans des domaines bien définis, comme l'urbanisme, le logement, l'organisation territoriale.

En revanche, je suis profondément convaincue que la santé ou l'éducation sont des gouffres financiers que nous ne pourrons ni combler ni assumer, surtout au regard de la situation actuelle dans laquelle se trouve notre Collectivité.

Alors même si à l'heure où nous parlons, les compétences ne sont pas connues et seront fixées par la loi organique bien sûr, la santé, l'éducation notamment, seront des compétences que vous demanderez et qui figurent d'ailleurs bien dans votre délibération du 5 juillet dernier.

Aussi, en conscience, je vois très naturellement pour les fondements constitutionnels et bien sûr pour la consultation populaire, parce que je pense que par-dessus tout, c'est elle qui devra décider, c'est son avis qu'on devra retenir et même si vraiment j'aurais aimé voter pour, je vais m'abstenir concernant le pouvoir normatif.

Alors, je m'abstiens, je dois être la seule d'ailleurs à m'abstenir de toute l'Assemblée, ce n'est pas du tout pour éluder la question mais bien pour signifier que je ne peux ni donner un blanc-seing à tout, ni venir entraver ou sanctionner un processus que je soutiens par ailleurs dans sa globalité.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Mme la conseillère. Georges Mela.

M. Georges MELA

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Ça a été dit, c'est un moment important puisque nous sommes appelés les uns les autres à nous prononcer sur le projet d'écritures institutionnelles qui doit permettre à notre île d'accéder demain à un statut d'autonomie.

Un vote bien entendu important s'il en est puisqu'il doit permettre de donner à notre île, à ses habitants, les moyens de bâtir un meilleur avenir.

Important également parce qu'à un degré moindre, ce vote vient ponctuer deux années de travail, de discussions auxquelles notre groupe, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, a pris une part plus qu'active.

Et je le dis, je suis autant que vous, Monsieur le Président, le dépositaire d'un mandat qui m'a été confié par des Corses, pleinement conscients d'appartenir à une communauté historique, linguistique et culturelle singulière à laquelle ils sont viscéralement attachés, mais des Corses également conscients d'être partie prenante d'une République que leurs ancêtres avant eux ont fondée et façonnée parce qu'elle était, elle reste porteuse d'un idéal de progrès, de liberté qu'ils partagent.

C'est notre histoire, Monsieur le Président. Elle a fait de la Corse l'île de Méditerranée occidentale disposant du plus faible niveau d'autonomie, et nous nous employons, aujourd'hui, ensemble à corriger cela.

Elle a également permis à ses habitants, est-il utile de le rappeler, de disposer du niveau de vie le plus élevé parmi toutes ces îles. Cette situation qui doit malgré tout être améliorée, doit également rester au cœur de nos préoccupations.

C'est fort de cette confiance et de cette conscience que je mesure avec d'autres, que je suis en accord avec la quasi-totalité du texte qui nous est aujourd'hui proposé, mais je conserve des réticences sur quelques points.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, j'étais convaincu que l'importance de notre débat justifiait que l'on permette à notre Assemblée de voter ces projets d'écritures bloc par bloc, ce qui nous permettrait de montrer ici, à tous, l'ampleur de nos points d'accord. C'est ce que j'ai cru comprendre lors de votre présentation.

Ainsi, nos revendications communes y gagnent en force sans donner plus d'écho aux désaccords qui peuvent éventuellement subsister.

On ne pouvait pas sur des questions aussi sensibles que celle de l'appartenance à une même communauté, organiser un clivage qui voudrait laisser penser que les uns reconnaissent son existence, tandis que d'autres la nient.

Alors, je voterai pour ce premier alinéa.

En revanche, aujourd'hui, sur la base du texte qui nous est soumis, je peux dire que personnellement, seul le transfert du pouvoir législatif à notre Assemblée me pose un problème. Je ne suis pas en accord avec vous quand vous expliquez qu'il est la condition sine qua non de l'autonomie pour notre île. C'est une façon qui me semble partielle de présenter le débat, qui s'appuie sur le point de vue tout à fait respectable de quelques constitutionnalistes qui ne représentent en rien la majorité du genre.

Je pense au contraire que le transfert d'un pouvoir législatif à notre île, sans limite clairement énoncée, ni cadre financier dans lequel s'inscrire, ne fait à aucun moment la démonstration de sa pertinence.

Et puis permettez-moi de le dire, Monsieur le Président, à l'heure où votre majorité a fait la démonstration qu'elle menait notre Collectivité dans une impasse budgétaire, je me suis exprimé sur le sujet pendant le débat d'orientations budgétaires et je le ferai très certainement demain, et qu'elle s'était fait pour sa spécialité, je vais utiliser le terme que l'on utilise habituellement, de procrastiner dans la plupart de ses domaines de compétences, j'évite de les citer parce que lorsqu'on discute de façon isolée, les uns et les autres s'en font souvent l'écho. Alors vous comprendrez que d'aller jusqu'au transfert d'un pouvoir législatif n'a rien d'une évidence.

En revanche, il me paraît indispensable aujourd'hui et cela a rarement été évoqué, de raccrocher concrètement à l'agenda politique de cette négociation

institutionnelle, un volet économique et financier qui a toujours accompagné les évolutions statutaires de notre île.

Faute de disposer de ce contrat financier qui nous permettrait de relever l'ensemble des défis infrastructurels auxquels nous devons faire face, aucun statut ne pourra se définir d'autonomie.

Je pense bien entendu à la question de l'eau à l'heure du réchauffement climatique qui n'a reçu depuis longtemps que très peu d'efforts. Je pense également à notre réseau routier qui est figé à son architecture depuis les années 70, alors que notre population a presque doublé.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce bloc du projet d'écritures institutionnelles qui nous est soumis. Sachez que je le fais à regret, mais je le fais conscient que certains ne manqueront pas demain de nous désigner comme les ennemis de processus de Beauvau, pour ne pas être soumis à l'injonction d'un consensus que l'on a voulu nous imposer comme un préalable.

Aucune démocratie, et ça a été dit par des précédents orateurs, qui se respecte n'est fondée sur un impératif de consensus, mais au contraire sur le clivage et la concurrence des opinions dans le respect du droit des minorités et du fait majoritaire. Cela a été précisé. Alors, que celui-ci s'exprime dans notre hémicycle sans se prévaloir pour autant, et je crois qu'on ne le dit pas assez souvent, la validation de 70 % des Corses dont on fait état souvent, sachant que seuls 60 % du corps électoral s'était exprimé lors de ces dernières consultations territoriales.

Oui, les Corses devront à nouveau se prononcer à l'avenir sur ce sujet. Alors bien entendu, je partage comme vous cette préoccupation et je voterai pour le peuple étant souverain. Mais n'oublions pas une chose, dans un passé récent n'avait-il pas refusé la suppression des conseils généraux lors du référendum du 5 juillet 2003 ? Suppression, dois-je vous le rappeler, exclusivement motivée politiquement afin d'étouffer les évidences de l'objectivité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Jean-Louis Seatelli.

M. Jean-Louis SEATELLI

Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, ce matin, je vous ai interrogé sur la question que vous nous soumettez maintenant et vous m'avez fait part de votre conviction. Je sais que vous avez été biberonné à l'autonomie et que c'est votre conviction profonde.

Mais les 3 questions que vous nous posez, je ne peux pas les recevoir toutes. Sur l'article premier, je suis d'accord. Sur l'appel au référendum, je suis d'accord. Sur le législatif, je vous l'ai dit ce matin, je vous le confirme aujourd'hui, vous ne m'avez pas démontré que demain la Corse sera mieux, que les Corses vivront mieux, que les Corses iront très bien parce qu'il y aura un pouvoir législatif.

Bien plus, lorsque je me réfère à l'histoire coloniale de la France qui, cela dit en passant, à un moment donné, était de votre côté, de vos côtés, considérée comme un état colonial, force est de constater que toutes les colonies françaises, lorsque la France a créé ses colonies, elle a créé en parallèle un pouvoir législatif spécifique, ce qui nous est proposé aujourd'hui.

J'ai le sentiment que la Corse, au lieu d'évoluer, va régresser et que nous allons devenir une colonie alors que nous sommes une partie intégrante d'un territoire, que nous avons les mêmes droits, les mêmes avantages et quelques inconvénients dus à l'insularité.

Ce n'est pas le pouvoir législatif qui va balayer d'un revers de main, tous les problèmes que nous rencontrons. Je ne suis pas un élu, mais ça fait bientôt 3 ans, puisque nous allons arriver dans la 3^{ème} année de la mandature où j'ai été élu, et je constate que les travaux de cette Assemblée sont inexistantes, j'ai bien dit inexistantes.

Demain, nous allons avoir le vote d'un budget et ce budget va poser problème. Il posera d'autant plus problème que le législatif ne va pas régler cette difficulté, bien au contraire. Nous n'aurons plus les moyens que nous n'avons pas aujourd'hui, malgré l'effort qui est consenti de la part de l'État.

Enfin, je vous dirai pour terminer, car je ne veux pas polémiquer, lorsque on écrit la loi, on n'est plus du même pays, lorsqu'on écrit sa propre loi, on n'appartient plus au même pays.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Nous voilà donc au terme de 2 ans de dit processus où Gérard Darmanin a lâché le mot « autonomie » pour calmer la rue après le lâche assassinat d'Yvan Colonna, j'y reviendrai.

Aujourd'hui donc, nous voilà face à un accord scellé après un dernier dîner à Beauvau, accord qui écrit l'autonomie à la Corse telle que l'avait nommée Emmanuel Macron. En effet, elle est à la Corse, elle ne ressemble à aucune autre, même pas au standard européen de l'autonomie elle-même.

Deux écueils que je voudrais lever au seuil de mon propos, d'interprétation de notre position. D'abord, que nous serions attachés au symbole des idéologues et des dogmatiques qui s'attacheraient aux termes, ce que j'ai beaucoup entendu dans les différentes interventions, que les mots, finalement, la façon dont on nommait les choses n'avaient pas beaucoup d'importance. En politique, en droit, en beaucoup de matières, elles ont de l'importance. Et je vous confirme, j'y reviendrai aussi, que de l'autre côté de la mer, ils l'ont bien compris.

Ensuite, ce n'est pas parce que je considérerai, nous considérerions en tant qu'indépendantistes, que l'autonomie ne peut pas être une étape acceptable. Nous l'avons dit, nous l'avons dit également en 2015, elle peut être une étape acceptable si elle est l'autonomie, si elle est l'autonomie parce qu'ici, cette autonomie, selon le terme consacré, n'est ni de plein droit, ni de plein exercice. Ni de plein droit, puisque c'est le Parlement qui restera maître des matières transférées contrairement aux territoires autonomes européens. D'ailleurs, nos voisins italiens et espagnols, je vous invite à lire Courrier international, l'ont bien noté. Ni de plein exercice, puisqu'elle est soumise à évaluation du Parlement.

Puis, je ne vais pas être dans le symbole, je vais être dans le concret, ici le texte constitutionnel a une entrée étrange. Il vient sanctuariser ce qui ne sera pas possible de faire, mais ne vient pas dire là où les possibles s'ouvrent.

Or, dans un texte constitutionnel, quand on va au niveau constitutionnel, on doit sanctuariser là où les possibles s'ouvrent. On doit le faire. Je vais citer : « les compétences ne pourront s'exercer lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti ». Et cette phrase n'est pas contrebalancée, ça serait insuffisant mais déjà quelque chose, n'est pas contrebalancée par la sécurisation des matières où nous pourrions déroger à l'atteinte d'une liberté publique ou d'un

droit constitutionnellement garanti, ce qui est présent à l'article 74 et qui permet à la Polynésie de déroger en matière d'accès à la terre, d'accès à l'emploi, d'installation d'entreprises étrangères, qui permet. Cet équilibre le permet. Ici, tout est renvoyé par un chèque en blanc, expression d'ailleurs que le président du Conseil exécutif avait concédée lors de notre dernier débat sur le sujet, qu'effectivement il était dangereux de tout renvoyer à la loi organique.

Donc, dans cette mesure-là, il ne sera pas possible concrètement de mettre en œuvre un certain nombre de dispositions qui sont fondamentales. La façon dont le texte est écrit ne le permet pas.

Oui, on pourra transférer la matière foncière et l'urbanisme par une loi organique. La façon dont l'équilibre de ce texte est conçu ne peut pas permettre la mise en œuvre d'un statut de résident tel que nous l'entendons. Je vais y revenir.

Oui, la langue pourra bénéficier d'un statut, oui, mais il n'y aura pas de droit linguistique pour ceux qui la parleront, de droit linguistique reconnu pour des citoyens.

Oui, il pourra y avoir des mesures à l'emploi par un transfert de la compétence économique, mais on ne pourra pas mettre en œuvre des mesures de préférence d'accès pour les Corses à l'emploi.

Vous le voyez, des lignes rouges, vous les reconnaissez ? Deux catégories de citoyens, les voilà, ils s'avalisent. Cela constitue un verrou.

Dans un contexte de dilution de notre peuple ressenti par tous, largement au-delà des nationalistes, à l'heure où notre existence en tant que peuple est menacée sous les effets conjugués de la colonisation de peuplement galopante et de la spéculation immobilière, nous avons engagé une course contre la montre, tous nous le savons, je ne prétends pas le savoir mieux que d'autres, nous ne prétendrons pas le savoir mieux que d'autres. L'État gagne du temps. Avec cet accord, nous risquons d'en perdre beaucoup, beaucoup trop, alors que nous n'en avons plus.

L'essentiel à sanctuariser donc clairement et concrètement était là et ce n'est pas acté aujourd'hui. D'ailleurs, les explications de Gérald Darmanin au sortir du dîner de Beauvau sont limpides. Il déclare que l'écriture constitutionnelle, telle que rédigée, ne permet pas la mise en œuvre d'un statut de résident, l'écriture constitutionnelle telle que rédigée ne permet pas la mise en œuvre d'un statut de résident, d'un statut de coofficialité, qu'il n'y a pas de peuple. C'est en gros finalement, la mise en forme du discours d'Emmanuel Macron prononcé le 28 septembre 2023 devant cette Assemblée. C'est la mise en forme du discours d'Emmanuel Macron.

D'ailleurs, et je viens sur le sens des mots, eux, ils ne s'y sont pas trompés. Non, une communauté n'est pas un peuple. Un peuple, ça a des droits. Et les débats, les oppositions que nous aurions rencontrées effectivement, ça aussi je vais y revenir, auraient été d'une autre nature. Un peuple, ça peut se déterminer librement et à terme décider de son avenir.

Vous avez rappelé tout à l'heure qu'il n'y avait pas de possibilité d'inscrire la notion de peuple dans la Constitution et qu'il n'y avait jamais eu de possibilité de le faire. Je sais que vous savez que c'est faux. Jusqu'en 2003, il y avait les peuples d'outre-mer. Pour la Nouvelle Calédonie, la kanaky je me permettrai de dire, l'accord de Nouméa est constitutionnalisé dans le texte constitutionnel, l'accord de Nouméa est cité. Donc, le peuple Kanak existe aussi, même si on parle de population dans le texte constitutionnel.

Je crois que cela aurait été effectivement une dimension sur laquelle je vais venir, celle du rapport de force politique qu'il fallait engager pour arracher, quelle qu'en soit la forme, une notion qui est fondamentale : celle-ci.

De même, le sens des mots, toujours, Gérard Darmanin également a bien rappelé ce que pourrait être en revanche un statut de résidence. Ce n'est pas seulement des mots, il a défini un contenu. Ce n'est pas tout à fait, loin s'en faut, un statut de résident.

Alors aujourd'hui, nous nous trouvons dans cette Assemblée à être la chambre d'enregistrement, je dirais, des accords du dîner de Beauvau. Moi, je pense qu'il aurait été, et je viens de le rappeler et en donner quelques exemples, qu'il aurait été bon de mettre en œuvre un véritable rapport de force avant de rentrer et de passer sous les fourches caudines du Parlement, du Sénat et ensuite Congrès réuni. Là, nous nous trouvons pieds et poings liés à la volonté politique du Parlement et par la sanction possible ensuite du Conseil constitutionnel lui-même.

Je le dis tranquillement et je vais reprendre puisque parfois, on semble dire que là aussi, un troisième écueil que je voudrais écarter, tenter d'écarter en tout cas, je ne sais pas si ça fera écho chez vous, mais que je voudrais tenter d'écarter celui où on pense que quelque part, ces propos seraient dictés aussi par un peu de rancœur et que, à l'époque où nous siégeons de l'autre côté, peut-être que ça n'aurait pas été le cas. Et souvent, il est fait référence à 2018.

En 2018, alors qu'il y avait, on ne peut parler de symétrie avec ce qui s'est passé en 2018 parce que ça serait faux, il y avait des discussions qui s'engageaient avec le Gouvernement français, qui étaient en cours et à partir d'un certain moment et à la hauteur de certaines propositions, le groupe « Corsica Libera » alors, avait décidé de ne plus participer aux réunions et à l'occasion de

la réunion conclusive, le président de l'Assemblée de Corse d'alors, Jean-Guy Talamoni, avait refusé de s'y rendre, jugeant inacceptable les conditions qui étaient alors proposées par le Premier ministre et concluait sa lettre que vous pouvez trouver en ligne, en disant : « Je ne peux vous imposer de libérer mes frères que vous tenez encore dans vos prisons, je ne peux vous interdire d'y envoyer à nouveau de jeunes Corses comme vous l'avez fait il y a seulement quelques heures. Je ne peux vous empêcher de considérer mon pays comme un territoire soumis à votre bon vouloir. Mais j'ai encore un pouvoir, celui de dire non, celui de ne pas aller à Canossa, celui de ne pas déférer à vos convocations. Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma haute considération pour votre personne et pour le peuple que vous représentez, non pour la politique que vous mettez en œuvre ».

Mon propos aurait été, sans faire de politique fiction, très certainement le même aujourd'hui sur le rapport de force, quelle qu'ait été la place que j'aurais occupée dans cette Assemblée.

Oui, nous aurions, je crois, pu faire autrement.

Lorsqu'il y a deux ans où malheureusement, les circonstances qui ont conduit à cette ouverture de ce processus, ces circonstances, elles ont été celles du lâche assassinat d'Yvan Colonna, un des nôtres, avec on le sait, les récentes déclarations pour surprenantes qu'elles puissent paraître d'ailleurs sur les circonstances de son assassinat, nous savons bien aujourd'hui comme hier, que la quête de vérité ne pourra venir que de nous-mêmes, nous tous. L'État n'est pas un partenaire fiable dans la matière comme dans beaucoup d'autres. Je crois qu'il y a deux ans, nous aurions pu engager à partir des mobilisations, à partir de la création de collectifs avec des forces vives qui permettaient de faire sortir de cet hémicycle la demande légitime de ce peuple et qui n'aurait pas délégitimé, bien au contraire, les travaux de cette Assemblée, bien au contraire, nous aurions pu engager un véritable rapport de force à la hauteur de la demande qui était la nôtre et qui aurait dû être la nôtre.

Je crois aussi qu'il aurait fallu engager de véritables négociations sur la base d'un protocole d'autant plus, parce qu'il y a d'autres moments d'histoire qui ont été rappelés pour dire que jamais la proposition n'avait été aussi haute. Je ne vous contredirai pas sur ce sujet.

En revanche, quand on repose sur 70 % des voix sans écraser le fait minoritaire, j'en suis finalement, sans écraser le fait minoritaire, faire respecter quand on repose sur 70 % des voix, c'est quand même d'un autre niveau que les autres moments que vous avez convoqués pour rappeler que jamais le niveau n'avait été aussi haut.

Fort de ce rapport de force serein et démocratique créé, plutôt que de déférer aux injonctions et de répondre aux commandes, jusqu'à celles du consensus le plus large au plus petit dénominateur commun, il aurait été possible d'aborder autrement ces négociations à venir.

La boussole aurait pu être en effet la délibération du 5 juillet, peut-être même aller jusqu'à la soumettre à voie référendaire, pourquoi pas ? En tout cas, ça aurait été une négociation et elle ne se serait pas cantonnée à ce que l'État voudrait bien nous donner, u più chè no puderemu strappà, non. Elle aurait permis peut-être de poser, en tout cas, les termes de ce que nous devons obtenir.

L'art de la négociation, et vous le savez aussi, c'est le rapport de force. Entre rapport de force et compromis, c'est là qu'on parvient à des accords acceptables. Je ne dis pas qu'il ne fallait pas discuter, mais il ne fallait pas se neutraliser avant toute chose et c'est ce qui a été fait.

Et finalement, le choix d'édulcorer les propos n'est pas payant puisque, notamment sur le terme de communauté, les conservateurs de tous bords s'excitent déjà, les jacobinismes, les républicains étriqués, nous aurions eu à les combattre quand même et ils sont déjà là. Comme quoi, le fait de montrer patte blanche n'est pas vraiment pour les rassurer. Avant de tout détricoter parce qu'il va s'agir aussi de dire maintenant que tout risque d'être détricoté, eh bien, le tricot, il est déjà très étriqué, on finit à la barboteuse, il aurait fallu aller beaucoup plus haut, beaucoup plus fort. Ce rapport de force, nous le croyons, aurait permis de rentrer au plus haut de ces négociations.

Alors mon vote d'aujourd'hui, il sera différent de celui du 5 juillet parce que le 5 juillet, il restait des points forts, un socle, même si les ambiguïtés que j'avais pu relever à l'époque en faisaient presque une fiction. Mais aujourd'hui, c'est confirmé, il n'y a plus le noyau dur, il n'y a plus le noyau essentiel. Les batailles sont devant nous, vous l'avez dit. Non, sur certaines choses, elles ne pourront pas revenir.

Alors avec respect pour chacun, je ne désigne pas ceux qui sont patriotes ce soir selon comment ils voteront et ceux qui ne le seront pas. Je ne me permets pas de délivrer des brevets, je ne permets pas qu'on m'en délivre non plus, mais loin de moi cette idée. Dans le respect de chacun, sur les faits, factuellement, c'est une faute stratégique et une faute politique pour des nationalistes que de s'engager ce soir, parce que je crois que c'est un verrou et non pas un pas décisif.

C'est dans ce sens-là que je voterai contre cette délibération puisqu'on s'apprête à inscrire ce qui n'est pas essentiel dans le marbre de la Constitution.

Alors, l'optimisme de la volonté qui a été convoqué, je continue à le porter, nous continuons à le porter parce que je crois que cette solution politique, il faudra aller la chercher et qu'elle ne passera pas par cette étape.

A soluzione pulitica cuntinueremu à andà à circà la, ùn averemu a scelta, à capu di un mumentu, tutti ùn averemu a scelta di cuntinuà à andà à circà la. Ma rigrettu sta sera, sta sera ci hè una trava di più nant' à sta tamanta strada.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole intervene ? Jean-Félix Acquaviva.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Signora Presidente, cari cunsiglieri esecutivi, cari culleghi,

Évidemment, je vais commencer mon propos par avoir une pensée pour Yvan Colonna, puisqu'un des éléments qui nous a conduit ici, c'est évidemment la tragédie d'Arles et l'assassinat qui a été opéré. Nous savons tous que nous sommes encore sur la voie de la recherche de la justice et de la vérité au regard de ce qui s'est passé, il y a peu, il y a quelques jours et que nous sommes d'aucuns mobilisés avec d'autres pour faire en sorte que l'enquête judiciaire fasse véritablement toute la lumière sur ce qui s'est passé pour lui, sa famille, pour la Corse en général et pour l'ensemble des gens qui ont été indignés, quels que soient les bords politiques, qu'ils aient manifesté ou non, par ce qui s'est passé à Arles.

Sur le reste et sur ce qui s'est dit aujourd'hui, moi je ne veux pas revenir sur les propos des uns ou des autres, chacun a défendu avec conviction son point de vue, je voudrais simplement retenir qu'il ne faudrait pas quand même malgré tout, même si peut-être quelques-uns ou quelques-unes n'iront pas dans le sens de mon propos, ne pas boudier notre plaisir quand même.

Nous sommes dans une Assemblée délibérante, si j'ai bien compris, si j'ai bien entendu, qui s'apprête, sur une écriture constitutionnelle importante, importante politiquement, importante juridiquement, proposée au Gouvernement, dans les conséquences éventuelles dans une loi organique, importante symboliquement par rapport à l'image qu'on renvoie à la Corse et à l'État, à voter de l'unanimité certains points, à une très large majorité certains autres.

Je voudrais quand même, puisqu'on parle d'ouverture et de se dire qu'on n'est pas les seuls au monde, que l'on s'arrête et qu'on regarde ce qui se passe autour de nous, ce qui se passe à l'Assemblée nationale sur beaucoup de sujets, ce

qui se passe au Sénat, les punchlines sur les réseaux sociaux, les petites phrases assassines, les insultes quelquefois. Je crois qu'il faut quand même un petit peu être fier de ce qu'on est en train de faire après ce long chemin et cette construction. Au moins, raccrochons-nous à cette image et à cette réalité d'une assemblée politique qui, même si elle est consciente de ses contraintes, même si elle sait ses faiblesses humaines et politiques, eh bien elle essaye de faire pour le mieux et arrive à un résultat qui est celui-là et que beaucoup, ce soir, vont nous envier.

Donc moi, je loue la convergence et l'esprit de concorde malgré tout qui règnent sur les travées de cette Assemblée, parce que c'est la réalité qui va sortir malgré tout, au-delà des propos des uns et des autres. C'est le signe politique et démocratique fort qui devra être réceptionné à des gens, des gouvernants qui par ailleurs ont des situations clivantes et désastreuses à gérer.

Je vais parler de l'Assemblée nationale et du Sénat, mais je voudrais parler de la situation en Nouvelle Calédonie qui est catastrophique politiquement parce qu'il n'y a pas d'accord local et que se ravivent des violences d'il y a 35 ans. N'est pas Michel Rocard qui veut ! N'est pas Michel Rocard qui veut, on constate, ni Jacques Chirac d'ailleurs, qui a continué dans les pas de Michel Rocard. Donc, une déficience d'hommes d'État, mais en plus il y a 2000 ou 3000 emplois menacés à cause du problème du nickel qui risque de faire monter la sauce de manière explosive dans un territoire qui pourtant mérite une situation politique et qui est, dans le temps calendaire, là aussi, livré aux mêmes décisions du Parlement que nous.

Je veux parler d'autres situations évidemment qui sont vécues par le Gouvernement de manière très clivante et conflictuelle.

Donc, nous sommes, en ce qui nous concerne, en train de donner un signe, je pense positif et nous donnons un message d'espoir à la Corse. Et lorsque je dis ça, je respecte y compris les points de vue qui s'opposent à ce texte, un message de respect des uns envers les autres et un message de respect de ce pourquoi nous avons été mandatés ici parce que je ne crois pas que quelqu'un fait une entorse à son mandat issu du peuple aujourd'hui, ni du groupe, ni individuel. Ça, c'est très important pour la suite des opérations.

Ensuite, il est évident que ce qui s'est passé et ce qui se passera, eh bien ce n'est pas une surprise, est un combat politique, dur, difficile. Et on voit bien, peut-être comme signe positif, que ce qui est en train de se passer, que d'aucuns, de manière rapide, ont réagi, je parle à Paris, quelquefois de manière insultante. Je rejoins le propos de Jean-Christophe Angelini quand il parle du communautarisme, comme si nous étions tous des islamistes ici. Ça peut nous faire prêter beaucoup à sourire ici, mais je vous assure, ça fait prêter à sourire à beaucoup dans les couloirs de l'Assemblée nationale, parce qu'ils ont vu que nous

n'étions pas des islamistes. Nous ne sommes pas de méchants communautaristes qui voulons détricoter la France. Ce propos est un propos de citadelle assiégée. C'est un propos de citadelle assiégée. C'est un propos de gens touchés dans leur orgueil idéologique et culturel. Il faut le prendre en compte, il faudra rassurer avec nos convictions.

Mais c'est aussi le signe positif que le vent de l'histoire souffle dans notre sens parce que je n'ai pas vu de sénateurs, même ne partageant pas toutes nos idées ou tous les éléments d'écriture constitutionnelle ou de députés par ailleurs, être totalement solidaires avec ces saillies médiatiques ou ces saillies dans les hémicycles.

Donc il y a un chemin, il y a un chemin pour convaincre et il y a un chemin pour prendre notre bâton de pèlerin et faire en sorte que ce combat politique ardu, difficile, continue.

L'autre élément, c'est que, cela a été dit beaucoup plus clairement avant moi, ce que nous faisons aujourd'hui ne va pas faire l'objet de discussion, d'un échange avec le Parlement, et ce sera le combat politique, c'est une fenêtre ouverte, c'est un champ du possible.

Et la réalité juridique et politique, c'est que l'essentiel sera dans la loi organique si cette écriture passe le SAS du Parlement. Autrement dit, l'enjeu majeur de savoir est-ce qu'on se donne le maximum de moyens d'avoir l'ensemble des outils nécessaires pour transformer notre pays et on voit bien que dans l'ensemble des moyens issus de l'écriture, il y a le pouvoir législatif, c'est vrai, qui sera conditionné, et dans les matières, et dans la méthode par la loi organique, donc par le Parlement. Je me rappelle de Gérard Larcher qui disait que le Parlement était contourné. Il n'y a rien de plus faux. Le Parlement n'est pas contourné puisque le Parlement va décider de la loi organique qui donnera ce champ dans le respect des droits constitutionnellement garantis. Donc, ce poids législatif existe à travers la loi organique et il faudra qu'on se mette d'accord sur la capacité à développer et prioriser les matières nécessaires pour transformer le pays.

La grande divergence que nous avons entre ceux qui veulent rester sur l'adaptation uniquement et c'est respectable, et la question du pouvoir législatif, c'est que nous considérons que par nature, démocratiquement, culturellement, historiquement, il est normal que le peuple Corse puisse édicter des règles de matière législative et réglementaire, mais aussi parce que l'adaptation exclut de fait, juridiquement, dans son champ, des matières qui nous sont essentielles. On ne pourra plus parler d'autonomie fiscale, ni en ressources ni en compétences, sur la fiscalité du patrimoine, sur fiscaliser éventuellement le mouvement de transaction immobilière, sur la fiscalité touristique, si nous sommes uniquement

sur l'adaptation. Ce n'est pas vrai. L'adaptation, elle est à la marge d'une loi générale, à la marge. On parlera d'adapter les dates de la chasse, ça oui, mais pas de la fiscalité, pas de l'autonomie fiscale, pas de la création de ressources nouvelles. Ce n'est pas vrai, c'est exclu par nature de l'adaptation. Et, c'est là où il faut que l'on se parle demain. Et c'est pour ça qu'il faut qu'on laisse l'espoir se développer parce que ça, on le réglera entre nous, dans la discussion, dans le cadre du débat de la loi organique, d'abord entre nous et ensuite, avec le Parlement.

Si on clôt la discussion aujourd'hui et qu'on se réveille demain matin en disant, « je ne savais pas que l'adaptation ne nous permettait pas ça », eh bien oui, carotta passata ! Laissons-nous le champ de continuer la discussion. En se laissant le champ, c'est admettre cette ouverture-là, ça ne clôt rien, ça ne donne pas d'aventure, ça permet de poursuivre pour solder ces questions qui sont essentielles. L'autonomie fiscale est une question essentielle. L'autonomie énergétique au sens réglementaire et législatif, est une question essentielle. L'adaptation ne le permettra pas.

Et il est très clair que là, je peux vous renvoyer encore aux conclusions du Gouvernement lui-même en 2018, lors de la réforme constitutionnelle où il voulait modifier l'article 73 qui est le cœur du pouvoir d'adaptation constitutionnalisés parce que ça ne marchait pas, ça a été dit par le Président Simeoni, ni en termes de temps procédural, vous pourriez interroger Serge Letchimy qui est un orfèvre de l'explication, en quoi pour avoir un stylo, alors qu'il faudrait le compas et la règle pour construire son pays, il lui faut 3 à 5 ans minimum au meilleur des cas, ça c'est le temps, mais aussi dans le champ. On se coupe des bras alors que nous avons besoin de tous nos bras pour pouvoir essayer d'avancer. Ça n'exclut pas de prioriser les matières, le pouvoir législatif.

C'est ça le cœur de la discussion, que l'écriture permette de continuer ce débat pour la fiscalité du patrimoine, pour la fiscalité transactionnelle immobilière, pour la fiscalité touristique, pour la question de l'eau évoquée par Cathy, pour la question du périmètre des intercommunalités, pour l'autonomie énergétique, pour permettre de savoir si dans l'archéologie opérationnelle ou préventive, on peut avoir tous les moyens nécessaires. Je pense à des domaines qui sont exclus de notre champ aujourd'hui de compétences, par exemple. Et ça, le pouvoir normatif direct le permettrait, mais posons et ouvrons le jeu pour qu'on puisse ne pas se couper les bras en la matière. C'est ça la divergence d'appréciation à ce stade.

Mais même si elle est à ce stade, si nous avons la garantie par cette méthodologie des trois blocs évoqués en termes de vote, parce que là aussi, en termes d'état d'esprit, que l'on ait pu prendre ce chemin des trois blocs démontre que nous avons un immense respect les uns envers les autres. Il n'y a aucune

Assemblée délibérante... Allez dire à l'Assemblée nationale qu'il y a un projet de loi qu'on a réussi à faire passer un groupe de 3 amendements, mais qu'à la fin, en disant « non, non, je ne vote pas le projet de loi. Je vote que mes amendements et le projet de loi, je vote par bloc ». Bon, ça n'existe nulle part. Aucune Assemblée démocratique ne fait comme ça. On l'a fait ici dans un souci légitime et il fallait le faire, de réconciliation, de compréhension. Et c'est cette compréhension et cette réconciliation qu'on veut véhiculer en face, à Paris.

Autrement dit, nous sommes en train, chemin faisant, de mieux nous comprendre malgré tout, même s'il y a des divergences et on se comprend mieux aujourd'hui qu'on se comprenait il y a six mois, ou il y a un an, ou il y a deux ans, il me semble. Chacun fait des pas. Je pense que personne ne peut le contester. Mais il s'agit de d'envoyer en face la balle en disant « mais qu'est-ce que vous voulez ? Notre demande est une demande de réconciliation politique par rapport à l'histoire tumultueuse, dramatique de la Corse et par rapport à ce qu'il faut faire pour ce pays. Est-ce que vous saisissez la balle au bond ? »

C'est le sens du compromis trouvé à travers le fait que c'est la loi organique qui définira les matières et les conditions du pouvoir législatif. Est-ce qu'ils comprendront ce message ? Notre intention, c'est celle-là et il faut le dire aujourd'hui, elle est morale, elle est éthique, elle est démocratique. Est-ce qu'ils le comprendront ? Il faut convaincre pour qu'ils comprennent parce qu'il n'y a pas de plan B, que le respect de la démocratie et que le respect d'un état d'esprit qui vise à cette convergence pour le bien de notre pays et le bien de la jeunesse. C'est, je crois, ce qu'on est en train d'opérer ce soir.

Moi je veux remercier et saluer le travail qui a été fait, et en conférence des présidents par l'ensemble des groupes, par l'ensemble des présidents de groupes quelle qu'ait été leur opinion, par les pas qui ont été faits les uns envers les autres, le chemin aussi de convergence qui a été opéré avec le Gouvernement sous la houlette du Président du Conseil exécutif. Il n'était pas simple d'avoir une écriture constitutionnelle qui était de ce niveau-là dans le contexte très conflictuel à l'intérieur de la République aujourd'hui, en termes politiques, avec une absence de majorité absolue, avec des clivages très forts dans la société française qui n'existaient pas il y a 20 ans comme ça. Ce n'était pas simple.

Quant à la question évidemment de la communauté du lien à la terre, je le pose ici, mais pour les outre-mer, ce n'était pas les peuples d'outre-mer, mais c'était « les populations d'outre-mer » qui était inscrit dans la Constitution. Il n'y a jamais eu le mot « peuple » dans la Constitution, même si c'est vrai que pour la Polynésie il y a « constitutionnaliser la question de la préférence », mais le mot « peuple » n'a jamais existé, même pour les outre-mer, y compris dans le préambule, on parle encore des populations d'outre-mer en raison, on va dire,

d'une dimension acceptée coloniale par la France des peuples outre-mer, mais on parle de population. C'est vrai qu'aujourd'hui, et vous le voyez, la notion de communauté fait bondir parce que ce n'est ni plus, ni moins que la définition du peuple Corse, sans dire « le peuple » qui est mis dans cette phrase.

Et, en ce qui nous concerne, notre avis est tout simplement que ça donnera implicitement et directement des droits dans la capacité de faire la loi.

Le lien à la terre, à la reconnaissance de la communauté historique, linguistique et culturelle ne peut que faire poursuivre le débat dans la loi organique sur oui, le statut de résident ou de résidence, sur le statut dans l'espace public de la langue. Il fait l'objet d'ailleurs de l'accord unanime rédigé tel quel le 24 février, et lu par le Président Simeoni.

Donc, le débat, le combat va se poursuivre, d'autant plus cette notion-là, cette phrase-là, cet alinéa-là le permet juridiquement. C'est là où nous ne sommes pas d'accord avec la vision restrictive de cette phrase qui ne serait que purement symbolique. Non, elle n'est pas purement symbolique. D'ailleurs, ils ne s'y sont pas trompés, ils ont bien compris les plus unitaires, qu'elle n'était pas symbolique, qu'elle fondait des droits ou des capacités dans la loi organique. Ils l'ont bien compris les opposants, et ils vont continuer sur ce chemin-là.

Donc, je crois qu'on est sur un chemin de crête qui n'était pas simple à trouver. Je crois que ce soir, la Corse a besoin qu'on donne un message d'espoir et il me semble, malgré tout et malgré le travail qui reste à accomplir, que nous sommes sur le bon chemin.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè un antra dumanda di parolla ? Nò.

Avant de repasser la parole au président de l'exécutif, à vous entendre depuis maintenant 4 heures d'affilée, je me demandais ce que pourraient dire dans quelques années des chercheurs, des étudiants en thèse qui travailleraient sur ce processus et évidemment, qui analyseraient les interventions d'aujourd'hui. Ils ne manqueraient pas bien évidemment de souligner la lucidité de Paul Quastana, l'audace aujourd'hui de Valérie Bozzi, le souci de Jean-Christophe Angelini qui se projette évidemment dans l'après, comme beaucoup d'entre nous, sur la loi organique, l'opiniâtreté de Jean Biancucci à nous ramener dans le fil historique, les qualités évidemment incontestables d'orateur et de pédagogue du président de l'exécutif, la sincérité de Cathy, des élus de terrain, de Cathy Cognetti, d'Angèle, évidemment, le réalisme de Paul-Félix Benedetti, la constance de Josepha et bien évidemment, le rationalisme critique de Jean-Martin Mondoloni.

Alors ces chercheurs, évidemment, se diraient aussi au-delà de ces caractéristiques individuelles, se diraient aussi qu'il y avait dans cet hémicycle aujourd'hui, des élus engagés, quelles que soient leurs convictions, quelles que soient leurs appartenances partisans, des élus engagés, des élus responsables, des élus démocrates, des élus passionnés. Je suis vraiment très fière, je vous le dis, non seulement du processus tel qu'il s'est déroulé jusqu'à présent, mais aussi de la grande tenue des débats que nous avons eus aujourd'hui, mais également au cours des conférences des présidents successives.

Ces chercheurs souligneraient aussi, à mon sens, que tous aimaient profondément leur pays, tous, leur peuple bien sûr, et qu'ils étaient convaincus que ce peuple avait le droit à la vie et le droit de choisir son devenir, à des degrés divers bien sûr, on l'a entendu, mais qu'il avait le droit de choisir son devenir.

Alors oui, nous avons beaucoup travaillé. Ça a été dit à plusieurs reprises, le champ des possibles est ouvert. Moi, je veux vous féliciter.

Juste un mot, mention spéciale pour Jean-Martin Mondoloni, je ne désespère pas bien évidemment de vous convaincre, peut-être pas ce soir mais à l'avenir, qu'on peut être quand même alternatif puisque vous défendez la pensée alternative. On peut être alternatif, disruptif et positif même après 50 ans. Vous avez beaucoup progressé, bien sûr, mais je veux encore vous rassurer Jean-Martin et rassurer aussi les Corses que vous avez convoqués, qu'on a tous convoqués au cours de cette séance. Bien évidemment, nous sommes nombreux ici à être tombés dans la marmite de l'autonomie lorsque nous étions petits. Il y en a beaucoup dans cet hémicycle. Mais j'ai, comme vous, une capacité critique, une rationalité à toute épreuve et au cours de mes études, de mes travaux, de mes rencontres, j'ai pu constater, je vous l'ai déjà indiqué, combien l'autonomie dans toutes les régions où elle avait cours, avait fait progresser indiscutablement la société, l'économie, le vivre ensemble.

Je l'ai appris au-delà du milieu universitaire, je l'ai appris à l'échelle européenne et je l'ai encore vécu la semaine dernière. Je me rappelle, il y a en 2016, la capacité de la Wallonie, région belge, à dire non à un accord de commerce de libre échange parce que cela contrevenait aux intérêts de leurs agriculteurs, puisque nous sommes en plein débat sur l'agriculture, vous le savez, et ça, c'est quand même une force et une capacité à pouvoir protéger, et son peuple et sa terre. Et ça, il faut s'en souvenir.

Cela nous a été confirmé dans les travaux et je souhaite le rappeler aussi, tout le travail qui a été réalisé au sein de la commission des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire présidée par Romain Colonna. Ça nous a été confirmé par tous les présidents qui sont venus et qui nous ont dit que plus personne, lorsqu'ils sont passés à l'autonomie, que ce soit les

Valdôtains, que ce soit les Siciliens, que ce soit les représentant du Trentino Alto Adige en Italie, tous ont confirmé que personne n'avait voulu revenir en arrière, bien évidemment, et que l'autonomie, ce n'était pas un jour un papier qui était signé, mais que c'était un apprentissage de compétences et qu'il y avait une capacité de progressivité à négocier, bien évidemment, mais qui permettait de faire avancer les choses au cours du temps. Et tout le monde a appris, indiscutablement, tout le monde a appris.

Donc, il ne faut pas agiter les chiffons rouges et faire peur, au contraire. Ce n'est pas une fin, ça a été dit, c'est un moyen et nous y travaillons. Je voudrais rassurer aussi Monsieur Jean-Louis Seatelli, nous y travaillons déjà, non seulement du point de vue institutionnel, mais du point de vue, comme ça a été fait et rappelé, économique, du point de vue social, à travers la mission de prospective à laquelle certains d'entre vous participez.

Tout cela doit nous conduire bien évidemment à, tout simplement maîtriser notre destin, petit peuple sur le plan quantitatif que nous sommes, dans un monde en pleine révolution bien évidemment, où les monstres se déchaînent.

À ringrazià vi à tutti. Je repasse la parole au président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un point de forme et des remerciements.

Le point de forme, j'ai oublié dans mon introduction liminaire de rappeler à l'Assemblée de Corse que les instances consultatives ont été associées à nos débats d'aujourd'hui puisque j'ai eu l'occasion de leur présenter le projet d'écritures constitutionnelles. D'abord, au CESEC lors d'une réunion qui s'est tenue le 25 mars 2024, deux heures d'échanges sur le projet d'écritures constitutionnelles, à l'occasion desquelles j'ai pu répondre aux questions des membres du CESEC. Il n'y a pas eu d'avis formalisé eu égard à la brièveté des délais, mais le CESEC a été associé à nos travaux et délibérations d'aujourd'hui.

Il y a eu ensuite une consultation du bureau de la Chambre des territoires hier après-midi. Là aussi, pas d'avis formel du bureau, mais une volonté, y compris dans des délais brefs, d'associer le bureau de la Chambre des territoires et donc à travers le bureau, la Chambre des territoires, en l'informant, et c'était normal, du contenu du projet d'écritures constitutionnelles et des enjeux du débat d'aujourd'hui.

Enfin, une présentation devant l'Assemblea di a Giuventù réunie en inter commission, ça s'est passé lundi 25 mars. Nous avons échangé pendant deux

heures et l'Assemblea di a Giuventù, malgré la brièveté du délai, a tenu à rendre un avis qui est long, qui est motivé, je ne peux pas le lire en totalité.

Dans les grands axes, je crois qu'il y a 3 points : soutient la volonté exprimée par les élus, dans le respect du fait majoritaire, que la Corse acquiert une autonomie comprenant un pouvoir législatif et qu'ainsi, la Collectivité de Corse puisse générer des normes dans les domaines de compétences qui lui seront dédiés ; consent à une progressivité dans l'attribution des nouvelles compétences propres à la future Collectivité de Corse. Donc plutôt des visas, je ne les cite pas de façon exhaustive, de satisfaction.

Des visas, ensuite, d'inquiétude. Par exemple, j'en cite deux : s'inquiète du manque de visibilité quant au contenu de la loi organique à venir et demande donc à être, comme l'ensemble des élus, plus directement associée à la rédaction de ce projet de loi organique ; alerte quant à la possible dénaturation du projet porté par les élus de la Corse suite au passage devant le Parlement.

Et enfin, des demandes additionnelles, notamment que les compétences touchant au domaine du foncier soient nécessairement transférées et réitère et demande qu'une consultation des Corses par référendum pour valider le projet d'autonomie ait lieu, ainsi qu'une réflexion sur le corps électoral et demande qu'une clause de revoyure soit écrite dans la loi organique.

Je crois que l'on devait au respect des instances consultatives et à la production d'un avis par l'Assemblea di a Giuventù d'en rappeler, même au terme d'un débat qui a été long, les termes essentiels de ces travaux, notamment pour qu'ils puissent vous éclairer définitivement à l'occasion du vote.

Voilà donc pour le rappel, les remerciements et je termine.

Je voudrais à mon tour remercier très chaleureusement l'ensemble des intervenantes et intervenants. La présidente de l'Assemblée de Corse a décidé d'en citer plusieurs. Lorsqu'on cite, on risque toujours d'oublier. Elle avait en partie oublié Jean-Louis Seatelli qui m'a biberonné au respect du droit et à une meilleure connaissance du droit pénal et de la procédure pénale. Elle a oublié de citer Georges Mela qui, se projetant lui aussi dans un futur proche, c'est-à-dire demain matin, est déjà en train de construire de larges convergences, si j'ai bien compris, mais ça sera cette fois-ci pour critiquer le budget primitif de l'Assemblée de Corse. Mais c'est un autre débat et c'est un autre jour.

Ce que je voudrais dire très sérieusement, chacune et chacun d'entre nous a pu s'exprimer complètement, de façon argumentée sur son soutien, total ou partiel, sur ses doutes, sur les limites qu'il entend fixer à son adhésion, sur son refus d'adhésion.

Je crois qu'on a vécu un moment démocratique extrêmement puissant et fort. Effectivement, le message qui est envoyé d'abord à nous même, ensuite aux Corses, sans doute également à la représentation nationale et au Gouvernement, est un message qui est extrêmement positif.

Je ne peux pas à ce stade des débats, quelles qu'aient été les difficultés, quels que puissent être les accords passés, existants encore et probablement à venir, avec le ministre de l'Intérieur et des outre-mer, Gérard Darmanin, qui a été chargé par le président de la République de conduire la première phase du processus, je ne peux pas donc, quelles que soient les difficultés que nous avons rencontrées et les désaccords passés, actuels ou peut être à venir, je ne peux pas ne pas saluer le travail qui a été le sien dans le cadre du processus qui a été mené jusqu'à aujourd'hui. En tout cas, je tenais à le faire, son travail à lui et le travail bien sûr de ses plus proches collaborateurs, y compris Grégory Canal qui était plus particulièrement dédié à ce travail-là.

Je termine en disant, à ce stade-là, tout a été dit ou en tout cas, tout ce que nous devons dire. Mais je crois que le vote auquel l'Assemblée de Corse est maintenant invitée, nous l'avons compris, est un vote qui permet l'avenir. Permettre l'avenir, ce n'est jamais générateur d'angoisse. Permettre l'avenir, en garantir les contours démocratiques, se faire entre nous la promesse jamais démentie jusqu'à aujourd'hui, d'une capacité d'écoute réciproque et d'une volonté unanimement partagée d'être capable de trouver les points d'équilibre, c'est envoyer à travers ce vote, un formidable message d'espoir qui ne tait rien de nos désaccords, qui ne sous-estime pas les difficultés qui restent à venir, mais qui nous permet d'aborder les échéances qui nous attendent, avec la force et la volonté de l'optimisme.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Avant de voter, nous allons faire une toute petite interruption. D'accord ? Peu de temps, 5 minutes et on revient. Merci.

La séance est suspendue à 21 h 28 et reprise à 22 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAPERTUIS

Bien, nous allons reprendre nos travaux. J'attends notre secrétaire de séance.

La conférence des présidents s'est réunie. Nous allons vous transmettre la délibération finale qui est en cours d'envoi. Vous allez la recevoir d'un moment à l'autre sur vos tablettes.

Je vais redonner la parole au président de l'exécutif et ensuite, j'expliquerai les modalités de vote telles que convenues à l'unanimité en conférence des présidents, cet après-midi et tout à l'heure aussi, à la rédaction de la dernière version de la délibération.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Juste un mot pour être tout à fait complet. Tout à l'heure, j'ai tenu à remercier l'ensemble des élus du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse pour leur implication et leur participation à ce travail.

Je souhaitais simplement être complet. Je vois que sont encore présents le président de l'association des maires de Haute-Corse, le maire de Bastia, le député Paul-André Colombani, le président du bureau de la Chambre des territoires. Je pense que la totalité de la délégation des élus de la Corse, par-delà les divergences, a fait un travail remarquable. Donc, je voulais remercier les députés et sénateurs, les 4 députés de la Corse et les 2 sénateurs et avoir aussi un mot plus particulier bien sûr pour Laurent Marcangeli dans la mesure où il fait partie parmi les parlementaires, de celui qui a œuvré de façon importante pour que des convergences puissent se construire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Je vais préciser les modalités d'opération de vote.

Oui ? Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Madame la Présidente, au nom de mon groupe, je demande un vote uninominal.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord, conformément donc à l'article 66 du règlement, c'est-à-dire que chaque personne va être appelée nominativement, bien sûr, 4 fois donc.

Ce vote uninominal, je comprends votre proposition parce qu'elle est la conséquence en fait de la volonté d'avoir un vote par section en 3 parties sur le texte, la proposition écritures constitutionnelles, comme on l'a évoqué tout à l'heure à la suite de la conférence des présidents de cet après-midi.

J'explique. Le texte a dû vous être envoyé. Il vous est parvenu ? Bien. Alors si vous regardez le texte qui vous est parvenu, je fais juste d'abord un peu de pédagogie pour que les choses soient très claires.

Vous avez un article premier qui prend acte du projet d'écritures constitutionnelles avec évidemment le texte tel qu'il nous a été transmis par le président de l'exécutif et tel qu'il est sorti de la réunion organisée par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer le 11 mars dernier. Là, il faudra prendre acte.

L'article 2, lui, adopte le projet de texte, mais avec un vote en 3 temps. Ce qui fait l'objet de 3 votes successifs, c'est cet article-là, avec d'abord la première section qui elle couvre, on va dire, l'alinéa premier du texte si vous comparez avec ce que vous avez au-dessus. Ensuite une 2^{ème} section qui elle concerne le pouvoir normatif, couvre 4 alinéas, donc tout le bloc des capacités normatives, 4 alinéas qui étaient prévus évidemment dans le texte qui figure au-dessus. C'est exactement les mêmes, rien n'a changé parce que nous n'avons pas fait d'amendements.

Ensuite, nous voterons sur la 3^{ème} section qui concerne le référendum et donc uniquement l'alinéa 6.

À la suite de cela, il faudra voter l'ensemble de la délibération. Je préciserai bien évidemment, ce sera précisé dans nos procès-verbaux bien sûr, et ce sera dit de cette manière-là au moment du vote, que la présente délibération ainsi structurée après les votes successifs des sections est soumise au vote de l'Assemblée de Corse. Voilà donc, on tient compte bien sûr de tout ce qui a été dit avant. Il y a aucune ambiguïté là-dessus.

Ce qui signifie en résumé que nous allons voter 4 fois. On est bien au clair ? On va voter d'abord pour des raisons pratiques et parce que c'était le cœur de nos débats, bien sûr essentiels, nous allons voter pour chaque section successivement en interrogeant tout le monde, les uns après les autres. Puis je soumettrai à votre appréciation le vote de la délibération qui consistera du coup à valider l'article premier, la prise d'acte, l'article 2 intégrant les votes successifs que vous aurez réalisés, puis l'article 3 et l'article 4 qui sont de pure facture administrative.

Ai-je été claire ? Parfait.

Donc nous allons pouvoir commencer. Il y a une demande de parole ?
Non.

Nous allons procéder à l'appel successif des uns et des autres, d'accord ? Et donc vous dites si vous votez pour, contre, si vous vous abstenez ou si vous ne participez pas au vote ?

Oui, Josepha Giacometti

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Simplement une explication de vote puisque vous avez déroulé la façon dont celui-ci allait se passer et ce qui conduit à ce que la question du référendum soit dissociée des autres alinéas.

Bien évidemment, cela demande une explication puisqu'il n'est pas question pour moi de me prononcer contre l'expression, le droit d'expression des Corses à se prononcer sur leur avenir. En revanche, il est important aussi de conserver une cohérence globale puisque ce texte se tient avec l'ensemble de ces alinéas.

Donc pour ma part, je voterai contre l'intégralité du texte. Et puis sur la question du référendum, comme je l'ai dit durant mon intervention, il aurait été souhaitable qu'il arrive avant, puisqu'aujourd'hui nous ne savons pas à quel moment il va se passer. Une fois que le train constitutionnel et la loi organique seront passés, donc le référendum devient à ce titre, sur le fond, malheureusement facultatif une fois que la partie est jouée.

Donc la consultation des Corses, pour qu'elle soit valable, il aurait fallu qu'elle intervienne plus tôt.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, merci pour votre explication de vote.

Bien, donc vous êtes prêt pour l'appel pour enregistrer les votes ? Très bien.

Donc je vous demande bien évidemment d'abord... Président ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, pour que le Conseil exécutif comprenne bien, donc là vous allez dire à chaque fois sur quoi l'Assemblée de Corse vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui... Il vaut mieux, non !...

M. le Président Gilles SIMEONI

OK, donc par exemple, section 1 « le fondement constitutionnel », etc., c'est ça ? Ok.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, je rappelle les sections, je ne vais pas relire... Ah maintenant, si vous voulez, je relis tout, les visas, les considérants... Non ? Bon, très bien. Parfait. Donc on va y aller, je crois. Il se fait tard et l'affaire Longhi est devenu sarpi, n'est-ce pas ?

Bien donc on commence, il y a une **PRISE d'ACTE pour l'article 1^{er} de la délibération.**

Je passe à l'article 2. Donc l'article 2, nous allons passer au vote tout de suite sur les fondements constitutionnels, sur la section 1 qui, je le rappelle, concerne donc l'article 1er.

Donc on y va, on appelle.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers pour le vote

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Résultat du vote **SECTION 1 – fondements constitutionnels :**

POUR : 62

Fà populu in seme : 32

Avanzemu : 7

Core in fronte : 6

Un Soffiu novu : 16

Pierre GHIONGA, non-inscrit

CONTRE : 1

Josépha GIACOMETTI, non-inscrite

Donc si vous êtes prêts, nous passons au vote de la **section 2** qui couvre 4 alinéas, sur le pouvoir normatif.

Donc, nous lançons les opérations de vote.

M. Don Joseph LUCCIONI procède à l'appel nominal des conseillers pour le vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Résultat du vote **SECTION 2 – pouvoir normatif :**

POUR : 49

Fà populu in seme : 32

Avanzemu : 7

Core in fronte : 6

Valérie BOZZI, Un Soffiu novu

Cathy COGNETTI-TURCHINI, Un Soffiu novu

Charlotte TERRIGHI, Un Soffiu novu

Pierre GHIONGA, non-inscrit

ABSTENTION : 1

Angèle CHIAPPINI, Un Soffiu novu

CONTRE : 13

Jean-Martin **MONDOLONI**, Didier **BICCHERAY**, Pierre **GUIDONI**, Christelle **COMBETTE**, Georges **MELA**, Jean-Michel **SAVELLI**, Jean-Louis **SEATELLI**, Marie-Anne **PIERI**, Santa **DUVAL**, Chantal **PEDINIELLI**, Xavier **LACOMBE**, Marie-Thérèse **MARIOTTI** du groupe « **Un Soffiu novu** »

Josepha **GIACOMETTI-PIRREDA**, non-inscrite

Nous passons au vote pour la Section 3 relative à la consultation populaire, donc le référendum.

Nous reprenons les opérations de vote.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers pour le vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Résultats du vote **SECTION 3 – consultation populaire :**

POUR 62 :

Fà populu insemee : 32

Un soffiu novu : 16

Core in fronte : 6

Avanzemu : 7

Pierre Ghionga, non-inscrit : 1

CONTRE : 1

Josepha Giacometti-Piredda, non-inscrit : 1

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, justement, une suspension de séance de 5 min s'il vous plaît.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est de droit.

La séance est suspendue à 23h05 et reprise à 23h15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, nous reprenons la séance s'il vous plaît.

Donc, il nous reste à voter la délibération qui vous a été transmise.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Explications de vote, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie. Elle est de droit, je précise.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Au terme de cette journée, nous nous apprêtons, parce que la journée politique est terminée, à entériner administrativement ce que nous voulons faire.

Il s'agit donc d'un vote administratif qui va dire quoi ? Qui va dire, premièrement, qu'on a reçu un courrier du ministère de l'Intérieur, avec l'écriture constitutionnelle, c'est l'article 1^{er} ; deuxièmement, qui va récapituler les conditions dans lesquelles nous avons adopté le bloc n°1, le bloc n°2 et le bloc n°3 ; et troisièmement, qui va dire qu'on transmet ce vote au Parlement.

Soyons très précis pour les gens qui nous écoutent et pour les observateurs.

Pourquoi je dis cela ? Parce qu'on va voter pour cette délibération finale qui regroupe et donc elle va recueillir un assentiment très général. Il ne faudrait pas que la lisibilité qui soit donnée in fine à ce texte administratif vienne ou contrevienne au vote politique que nous venons d'acter tous ensemble, je dois le dire, dans un respect mutuel et dans des efforts collectifs que nous avons faits les uns et les autres, peut-être insuffisamment pour les uns et suffisamment pour les autres. Mais attention à la lecture politique que souhaitent donner certains à ce dernier texte.

Je répète, que ce soit dit, lu, su et bien compris, pour notre part, pour ceux que je représente, nous sommes contre l'octroi du pouvoir législatif. Ça figurera dans ce texte. Mais le fait d'adopter ce texte à l'unanimité en disant « on a reçu un bout de papier, on a voté, on vous renvoie un bout de papier », ce n'est que le timbre sur l'enveloppe.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je pense qu'on a été suffisamment clairs dans les interventions respectives des uns et des autres, et dans les discussions que nous avons eues, y compris en dehors de la session strictement dite pour que ce que nous nous apprêtons à faire et que nous avons commencé à faire ne souffre pas d'ambiguïté.

En suite de votre intervention et de votre explication de vote à propos de laquelle vous êtes totalement libre, je voudrais dire simplement qu'on peut ne pas partager avec vous l'analyse selon laquelle, y compris le vote qui arrive, est un vote uniquement administratif.

L'article 3, c'est pour ça que j'ai demandé, fait partie de ce que nous nous apprêtons à voter et le fait de demander, je cite, que le texte ainsi adopté soit transmis au Parlement dans le cadre de la procédure de révision constitutionnelle et consacrée à la Corse n'est pas une démarche administrative, c'est une démarche politique ; démarche politique par laquelle ceux qui voteront cette délibération demanderont ensemble que le texte ainsi adopté soit transmis au Parlement.

Ce qui veut dire qu'il y a une double dimension politique.

Ceux qui votent la délibération, ceux qui la votent demandent que le texte soit transmis et disent que c'est le texte ainsi adopté, c'est-à-dire en reprenant l'explication d'un vote par 3 blocs qui est contenu dans la délibération, avec :

Le bloc 1 « La Corse est dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République qui tient compte de ses intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne et à sa communauté historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à sa terre », qui a été votée par 62 voix, avec 1 voix contre.

La section 2, le pouvoir normatif, qui a été votée avec l'opposition d'un certain nombre qui sera consignée, 1 abstention.

Et le vote 3 sur la consultation populaire avec 62 voix pour et 1 contre, pour les raisons qui ont été exprimées.

Voilà, est-ce qu'on est d'accord sur cette interprétation ? Est ce qu'elle sera partagée par toutes celles et tous ceux qui voteront pour la délibération ? On en est d'accord, dont acte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Bon, je me mets dans ceux qui pourraient interpréter le vote.

Moi, je conçois que c'est un timbre qu'on appose, avec un sceau quand même de la Collectivité territoriale de Corse. Mais je ne voudrais pas qu'ensuite cette lettre, elle ait un mauvais facteur et qu'elles deviennent l'équivalent de la dépêche d'Ems, qui a été rédigée par un de mes homonymes célèbres, le Comte Benedetti, et ça a donné la guerre de Prusse qui a été un désastre pour la France, en 1870 !...

Donc, voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres explications ? Non. Allez, on y va. On va être en retard, on va dépasser les 6 mois-là !

Donc, je soumetts au vote la délibération qui vous a été transmise ainsi structurée et tenant compte, je le dis de manière très claire, des différents votes opérés et de leurs résultats sur les 3 sections du texte proposé pour l'inscription de la Corse dans la Constitution, telles que nous les avons définies en Conférence des présidents.

On y va, on vote.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

POUR 62 :

FA POPULU INSEMU 32

UN SOFFIU NOVU 16

CORE IN FRONTE 6

AVANZEMU 7

Pierre GHIONGA, non-inscrit 1

CONTRE 1**Josepha GIACOMETTI-PIRREDA, non-inscrite 1**

Donc, la délibération relative au projet d'écriture constitutionnelle visant à l'inscription de la Corse dans la Constitution est ADOPTÉE à une écrasante majorité.

(Applaudissements)

Je souhaiterais, avant de lever la séance définitivement jusqu'à demain car bien sûr la session n'est pas terminée, remercier d'abord toutes les personnes qui ont assisté à ces débats, présentes dans l'hémicycle, qui nous écoutent bien sûr, remercier les journalistes qui nous ont couverts toute la journée et qui ont été très patients. On les remercie pour leur implication, pour leur travail.

A ringrazià vi à tutti !

Je remercie également le secrétaire de séance et puis bien évidemment, les services qui ont été là et tous ceux qui ont permis et qui ont travaillé tout au long de ces 6 derniers mois, mais aussi avant, pour qu'on réussisse ensemble à exprimer dans notre large diversité, un avis largement, largement positif et un message d'espoir pour la Corse.

À ringrazià vi à tutti !

À dumane matina, 9 ore è mezu !

La séance est suspendue à 23 h 30.